

Université d'Ottawa | University of Ottawa
Faculté des sciences sociales | Faculty of social sciences
École de développement international et mondialisation
School of international development and global studies



uOttawa

**Du double usage du mécanisme REDD+ :
Lutte contre le changement climatique et la pauvreté rurale**



Maurice Mukoie Dikaya
7 274 549

Mémoire
présenté à la Faculté des Sciences Sociales
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en développement international et mondialisation.
Option : durabilité de l'environnement

Directeur de mémoire : Professeur Joshua Ramisch

Avril 2015

© Maurice Mukoie Dikaya, 2015

Pour vous, Christophe, Lisa et Albert Dikaya, les amours de ma vie

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement le professeur Joshua Ramisch d'avoir assuré la direction de ce travail et de m'avoir apporté la rigueur scientifique nécessaire à son bon déroulement.

Je remercie le professeur Nasser Aty Janimoune de l'honneur qu'il m'a fait en acceptant d'être le lecteur de mon mémoire.

Enfin, je remercie ma famille et tous mes amis qui m'ont toujours encouragé et soutenu tout le long de mes études.

RÉSUMÉ

Le fléchissement des aides publiques au développement (APD), la pauvreté rurale et l'effet amplificateur du changement climatique sont parmi les facteurs qui enferment le milieu rural dans les trappes à pauvreté. La question est de savoir si l'initiative REDD+ (*Reducing emissions from deforestation and forest degradation*) peut adresser ces trois défis à travers les revenus de la compensation des coûts d'opportunité? Et comment? En découplant une variable environnementale (lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts) d'une variable développementaliste (lutte contre la pauvreté), ce mémoire examine la REDD+ pro — pauvre ou d'investissement comme un outil de justice et d'éthique environnementale. La REDD+ devra permettre de lutter contre la pauvreté rurale grâce aux revenus de la compensation des coûts d'opportunité qui peuvent – être ensuite utilisés comme intrants pour des projets de lutte contre la pauvreté rurale. En s'attaquant à la pauvreté rurale, la REDD+ s'attaque à l'une des causes indirectes de la déforestation et la dégradation des forêts rurales. Mais pour atteindre ces objectifs, il faut relever certains défis notamment: l'effet rebond, l'adéquation d'échéances, le calcul des coûts d'opportunité et les défis liés à la gouvernance notamment l'incitation à la corruption.

Mots clefs: Financement innovant, objectifs du développement durable, REDD+, CdP, forêt, pauvreté, trappes à pauvreté, changement climatique, justice environnementale, éthique environnementale, découplage, développement rural, coûts d'opportunité, bassin du Congo, République Démocratique du Congo, Afrique.

ABSTRACT

The decline in Official development assistance (ODA), rural poverty and the amplifying effects of climate change are among the factors that enclose the rural poor in traps. The issue is whether and how the REDD+ (*Reducing emissions from deforestation and forest degradation*) initiative can address these three challenges by offering income to compensate against opportunity costs? By decoupling an environmental variable (fight against deforestation and forest degradation) from a developmental variable (fight against poverty), this paper shows why pro - poor or investment REDD+ can be a tool of environmental justice and environmental ethics. REDD+ should generate revenues to compensate the opportunity costs, which can then be channelled as inputs into projects to fight rural poverty. By tackling rural poverty, REDD+ is also going to tackle one of the indirect causes of deforestation and degradation of rural forests. But reach these goals certain challenges need to be addressed including: The rebound effect, the adequacy of maturities, the calculation of opportunity costs and the challenges related to governance such as corruption.

Keywords: Financing Innovative, Sustainable Development Goals, REDD +, COP, Forests, Poverty, Poverty traps, Climatic Change, Environmental Justice, Environmental Ethics, Decoupling, Rural Development, Opportunity Costs, Congo Basin, Democratic Republic of Congo, Africa.

ABRÉVIATIONS

APD	Aide Publique au Développement
BPM	Biens Publics Mondiaux
BIT	Bureau International du Travail
BAU	Business As Usual
CCNUCC	Convention-cadre des Nations – Unies sur les Changements Climatiques
CdP	Conférence des Parties à la convention sur le Changement Climatique
CIFOR	Center for International Forestry Research
COP	Conference Of the Parties to the Convention on Climate Change
CRE	Centre de Recherche en Éthique
DPB	Directeur Parlementaire du Budget
DSRP	Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FVC	Fonds Vert pour le Climat
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
GES	Gaz à Effet de Serre
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MRV	Système de Mesure, Rapportage et Vérification
MTCO2	Millions de Tonnes d'équivalent CO2

ODA	Official Development Assistance
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONU	Organisation des Nations Unies
ONGI	Organisation Non Gouvernementale Internationale
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
PAB	Plan d'Action de Bali
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
SBSTA	Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WWF	World Wide Fund for Nature

LISTE DES CARTES ET FIGURES

A. Carte

Carte 1: RD Congo et Bandundu	21
--	----

B. Figures

Figure 1: Le couvert forestier du bassin du Congo	21
--	----

Figure 2: Le cadre opératoire	41
--	----

Figure 3: Le potentiel de financement (REDD+).....	42
---	----

Figure 4: L'évolution des actions contre le changement climatique	45
--	----

Figure 5: Les grappes de l'évolution de la REDD+	47
---	----

Figure 6: Les émissions mondiales de GES anthropiques	51
--	----

Figure 7: Le schéma de financement	53
---	----

Figure 8: Les phases de la REDD+ en RDC	61
--	----

Figure 9: Scénario de déforestation historique et future de la RDC	62
---	----

Figure 10: Le schéma de financement des phases du déploiement de la REDD+ en RDC	64
---	----

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	2
Résumé.....	3
Abstract.....	4
Abréviations.....	5
Liste des cartes et figures.....	7
Table des matières.....	8
Premier CHAPITRE: Introduction.....	10
1.1 Contexte.....	11
1.2 Objectif de la recherche.....	14
1.3 Question de recherche.....	15
1.4 Hypothèses.....	16
1.5 Pertinence et justification du sujet.....	19
1.6 Délimitation du sujet de recherche.....	20
1.7 Méthode de collecte des données et sources des données.....	23
1.7.1 Justification.....	23
1.7.2 Les limites.....	24
1.8 Structure du mémoire.....	25
Deuxième Chapitre : Revue de la littérature et cadre théorique.....	27
2.1 Revue de la littérature.....	27
2.2 Définitions des concepts clefs.....	32
2.3 Cadre analytique.....	35
2.3.1 Cadre théorique.....	35
a. REDD+ et l'éthique environnementale.....	36
b. REDD+ et la justice environnementale.....	37
2.3.2 Cadre opératoire.....	41
Troisième Chapitre : La REDD + et le bassin du Congo.....	44
3.1 La REDD+ : Contexte, défis et enjeux.....	45
3.1.1 Contexte : Repères historiques.....	45
a. La REDD+ et l'agenda de Kyoto : Les bases.....	45
b. La REDD+ et l'agenda post Kyoto : La consolidation.....	47

3.1.2 Enjeux.....	50
a. Le carbone forestier	50
b. Les compensations REDD+ et le fond vert pour le climat (FVC)	52
3.1.3 Structure.....	53
a. La REDD+ et le financement.....	53
b. Les quatre phases de la REDD+	55
3.2 La REDD+ en RDC.....	56
3.2.1 Contexte congolais	56
a. Les causes directes	58
b. Les causes indirectes.....	58
3.2.2 La stratégie nationale.....	59
a. Les structures et les phases de la REDD+ en RDC	60
b. Le niveau de référence	62
c. Le financement : Le « Fast Start ».....	63
3.2.3 Le milieu rural congolais : Complexe rural (Karsenty)	65
Quatrième Chapitre REDD+ : Un programme d'éthique et de justice environnementales	
.....	70
4.1 REDD+ une source novatrice de financement.....	71
4.1.1 Les coûts d'opportunité	76
4.1.2 Un intrant pour la réduction de l'extrême pauvreté rurale	78
4.2. La pression de l'extrême pauvreté sur la forêt rurale.....	79
4.3. Les défis	81
Conclusion : La REDD+ au-delà de la forêt.....	84
Bibliographie.....	87

PREMIER CHAPITRE: INTRODUCTION

« Deforestation is like a cancer, eating away at a very important organ for the climate system and planet as a whole. But it is not happening because of an incapacity to stop it, but because there have been no attractive alternatives for the agents that cause it. » (Nobre, 2008)

« Les pauvres en milieu rural sont particulièrement tributaires des ressources forestières. Quelque 300 millions de personnes, pauvres pour la plupart, dépendent largement des écosystèmes forestiers pour leur subsistance et leur survie. Les 60 millions d'autochtones qui vivent dans les zones forestières sont tout particulièrement dépendants des ressources forestières et de la santé des écosystèmes forestiers » (MEA, 2005).

1.1 Contexte

« La diminution de l'APD est source de grande inquiétude, à un moment où les pays en développement ont été frappés par les répercussions de la crise, alors qu'ils en ont le plus besoin. L'aide est seulement une partie des apports totaux vers les pays à bas revenus, mais en ces temps économiques difficiles, cela signifie également moins d'investissements et moins d'exportations. J'applaudis les pays qui tiennent leurs engagements malgré de sévères plans de consolidation fiscale. Ceux-ci montrent que la crise ne devrait pas être utilisée comme excuse pour réduire les contributions à la coopération au développement. » (Gurría, 2012)

Ces propos du secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, saisissent le fléchissement de l'aide publique au développement (APD). Ce fléchissement met en difficulté les pays en voie de développement dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté et nourrit les procès de la « fatigue de l'aide » (Deuse, 1994), du « fardeau de l'homme blanc » (Easterly, 2006) et de « l'aide fatale » (Moyo, 2009). L'exemple de la diminution des APD du Canada est éloquent. Entre 2010 et 2011, l'aide internationale comptait pour 0,34 % du PIB et est descendue à 0,27 % du PIB en 2013-2014 (DPB, 2014 et OCDE, 2015).

Pourtant au-delà de ces procès qu'il ravive et de ses impacts, le fléchissement de l'APD renforce la nécessité des réflexions sur les mécanismes de financement innovants du développement en complément. Severino et Ray annoncent déjà cette nouvelle dynamique vue comme une révolution dans le domaine de financement du

développement : une triple révolution des objectifs, des acteurs et des instruments. L'effervescence créative du financement pour le développement accélère ce changement d'ère (Severino et Ray, 2011).

Au moment où cette triple révolution s'opère et la quête des mécanismes de financement innovants devient le leitmotiv, un autre questionnement sur la durabilité de notre environnement surgit comme une exigence face à la « tragédie des communaux » (Hardin, 1968). Érik Solheim, président du Comité d'aide au développement de l'OCDE, saisit cette exigence paradoxale dans les termes critiqués par les économistes écologistes (Bjorn Lomborg, 2014), mais qui ressortent l'urgence du moment :

« La croissance mondiale actuelle nous impose un lourd tribut en termes de dégradation de l'environnement, et elle nous rapproche de nos frontières planétaires, nous exposant même au risque de les franchir. Cette situation a une importance considérable tant pour les générations actuelles que pour les générations futures, mais particulièrement pour les pauvres, les plus dépendants de la nature pour leur nourriture, leurs moyens de subsistance, leur énergie, leur sécurité et leur santé. Les pauvres et les défavorisés sont également les plus exposés aux conséquences négatives du changement climatique. Il est capital pour eux de mieux gérer les stocks de ressources naturelles – sols, eau, biodiversité et autres éléments précieux – et d'améliorer le bien-être tout en préservant les écosystèmes et les biotopes locaux. Les pays de l'OCDE ont l'obligation d'honorer l'engagement qu'ils ont pris, au niveau international, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et de mobiliser 100 milliards USD par an, à compter de 2020, pour combattre les effets du changement climatique sur les pays du Sud. » (OCDE, 2013)

En parallèle à cette exigence paradoxale, il y a le drame de la pauvreté dans les milieux ruraux des pays en voie de développement qui se transforme à une trappe à extrême pauvreté. Lorsqu'en 2000, les nations signataires de la déclaration du millénaire mettent l'éradication de la pauvreté comme premier objectif à atteindre, c'était un signe clair du consensus sur le fait que la pauvreté est un fléau qu'il faut éradiquer. Selon le rapport 2013 de l'ONU, la cible 1A de l'objectif 1 a été atteinte. La proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour a été déjà réduite par 50%. Seulement, lors de la deuxième commission de l'Assemblée générale de l'ONU, certaines délégations ont fait ce constat en octobre 2013 :

« L'Afrique étant la seule région du monde où le nombre [emphase de l'auteur] de pauvres a augmenté entre 1990 et 2010, le représentant de l'Éthiopie, parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, a invité la communauté internationale à accorder une attention particulière à ce continent. L'économie de la plupart des pays africains est basée sur l'agriculture, a-t-il précisé, en plaidant pour que la priorité soit accordée à la lutte contre la pauvreté rurale. Au Cap-Vert, par exemple, la pauvreté reste plus marquée dans les zones rurales, alors que le taux national de pauvreté a fortement chuté, a indiqué le représentant de ce pays. L'Asie connaît des problèmes semblables à ceux observés en Afrique, a témoigné le représentant de la Thaïlande, qui a indiqué que dans son pays la majorité de la population touchée par la pauvreté vit en zone rurale. » (ONU, 2013)

Il faut dire qu'environ trois quarts de la population mondiale vivent dans ces zones, et dans la plupart des pays en développement la pauvreté y est plus fréquente et plus marquée que dans les zones urbaines (BIT, 2008). Dans ce contexte, les efforts doivent être tournés vers l'éradication de la pauvreté en milieu rural. D'autant plus que si la

pauvreté piège les personnes qui vivent en milieux ruraux (Ruralstruc, 2011), le changement climatique l'aggrave.

Ce défi d'éradiquer la pauvreté en milieu rural vient avec l'impératif de trouver les mécanismes de financement permettant de sortir de cette trappe à pauvreté en milieu rural. Il « complexifie » l'exigence paradoxale. Les revenus de compensation des coûts d'opportunité du mécanisme REDD+ peuvent être utilisés comme un mécanisme de financement innovant pour relever ce défi.

En effet, la REDD+ à ses débuts (CdP11 à Montréal en 2005) concerne la **R**éduction des **É**missions dues à la **D**éforestation (RED). Ensuite, elle va s'élargir à la **R**éduction des **É**missions dues à la **D**éforestation et à la **D**égradation forestière (REDD). Et enfin, elle va inclure l'objectif de l'augmentation et la préservation des stocks de carbone forestier (REDD+) (CdP13 : Bali Road Map en 2007). La REDD+ est ainsi conçue comme une réponse à la « tragédie des communaux », mais peut répondre aussi à d'autres défis, notamment aux défis du financement du développement et de la réduction de la pauvreté.

1.2 Objectif de la recherche

Ce mémoire vise à analyser les revenus des compensations des coûts d'opportunité dans le cadre du mécanisme REDD+ à la fois comme des outils d'atténuation, d'adaptation et d'augmentation du stock des carbones forestiers ainsi que comme un mécanisme de financement innovant pour sortir le milieu rural de cette trappe à extrême pauvreté. Il

s'agira d'examiner le paradoxe de valeur de la REDD+ pour répondre à la fois à l'exigence paradoxale et à l'impératif de la réduction de la pauvreté.

Par sa valeur d'usage, la REDD+ est un outil d'atténuation du changement climatique et d'adaptation du milieu rural au changement climatique ainsi que de conservation du stock des carbones forestiers. Par sa valeur d'échange, elle devra générer des revenus par la compensation des coûts d'opportunités et peut être utilisée comme un mécanisme de financement innovant dans la lutte contre la trappe à extrême pauvreté rurale. L'objectif est donc la canalisation des revenus de la compensation des coûts d'opportunité générés par le mécanisme REDD+ pour réduire la pauvreté et lutter de façon efficiente contre le changement climatique.

1.3 Question de recherche

Le budget de la RDC est constitué à plus de 40 % des apports des partenaires extérieurs (Fonds Monétaire International, 2013). La baisse de l'aide publique au développement (Gurría, 2012) pose un défi pour le financement du développement en RDC. Pour réduire l'extrême pauvreté rurale, il faut donc trouver les sources complémentaires à l'aide publique au développement. Aussi, ce besoin de financement pour atteindre le premier OMD fait peser deux hypothèses sur l'énorme potentiel REDD+ du bassin du Congo, à savoir : celle de l'exploitation non durable des forêts du bassin du Congo qui va libérer ce gigantesque stock de carbone des forêts et aggraver la situation de l'extrême pauvreté rurale. Au regard du potentiel REDD+ de la RDC, il est impérieux d'analyser les revenus générés par le mécanisme REDD+ à la fois comme des outils de lutte contre le

changement climatique et comme des intrants pour financer la lutte contre l'extrême pauvreté rurale. Cela reviendra à répondre plus spécifiquement à deux questions :

D'abord, comment les revenus de la compensation des coûts d'opportunité générés par la REDD+ peuvent – être intégrés dans le mécanisme de financement innovant pour réduire l'extrême pauvreté en milieu rural? Comment ces revenus vont permettre la diversification des revenus des ruraux et rompre le piège à extrême pauvreté?

Ensuite, comme mécanisme de financement innovant est-ce que la REDD+ est toujours efficiente dans la lutte contre le changement climatique? Doit-on craindre l'effet d'éviction dans leur mise en œuvre? (comme pour dire, voir les objectifs de réduction de la pauvreté évincer les objectifs de lutte contre le changement climatique?)

Il s'agit donc d'une double quête : celle des liens entre les revenus générés par la REDD+ et le mécanisme de financement innovant du développement en milieu rural ainsi que celle de l'efficience de la REDD+ dans le financement du développement et dans la lutte contre le changement climatique en milieu rural.

1.4 Hypothèses

Deux hypothèses sous-tendent ce mémoire.

La première hypothèse : Les revenus générés par la REDD+ apporteront une contribution significative à la réduction de la pauvreté.

En effet, les revenus générés par la REDD+ vont permettre de réduire la pauvreté rurale (moins de 1,25 dollar par jour et par personne) parce qu'en compensant les coûts d'opportunité, ils ont un impact sur le portefeuille d'une partie importante des ruraux. Ensuite, ces revenus de la compensation peuvent être utilisés comme intrants pour financer des activités qui vont permettre la diversification des revenus, la spécialisation et la mobilité sociale d'une partie importante de ruraux. Ce qui va permettre certains ruraux pauvres de sortir de la trappe à pauvreté.

Selon les trajectoires de diversification observées par le programme Ruralstruc de la Banque Mondiale, les investissements permettent de se spécialiser et d'assurer la mobilité sociale. Donc, la REDD+ va influencer ces trajectoires de diversification. Partant de ces trajectoires décrites par Ruralstruc, la REDD+ permettra aux ruraux avec des bas revenus et une faible diversification d'avoir une marge de manœuvre grâce aux revenus de la compensation. Ces revenus de la compensation canalisés comme intrants dans le projet de développement vont permettre aux ruraux d'atteindre le point de rupture où ils auront assez d'argent soit pour investir dans la mobilité sociale soit pour se spécialiser. Mais pour atteindre cet objectif, il faudra relever trois défis majeurs (la complexité technique à évaluer l'usage et les valeurs du carbone; la complexité des droits des acteurs et la complexité de la gouvernance dans les contextes d'inégalité et des états fragiles). En plus, le mécanisme REDD+ ne pourra pas être utilisé seul, mais en complémentarité avec les autres sources de financement du développement.

La deuxième hypothèse : L'introduction de la REDD+ dans la lutte contre la pauvreté aura une contribution significative sur la lutte contre la déforestation, la dégradation des forêts et sur le stock de gaz à effet de serre des forêts.

La REDD+ utilisée comme un mécanisme innovant de financement reste efficiente dans la lutte contre le changement climatique parce qu'elle offre une nouvelle opportunité de conservation des forêts et de stockage des gaz à effets de serre en contribuant à la lutte contre la pauvreté qui est l'un des moteurs indirects de la déforestation en milieu rural. L'effet pervers de l'utilisation de la REDD+ dans le financement de la réduction de la pauvreté rurale (Tsayem Demaze, 2008) sera évité par le paradoxe de valeur de la REDD et le système de mesure, rapportage et vérification. En canalisant les résultats de sa valeur d'échange vers des projets de développement, sa valeur d'usage pour la lutte contre le changement climatique augmente. En prévoyant le système de rapportage, la REDD+ annule les probables effets de rebond provenant de la lutte contre la pauvreté.

En d'autres termes, l'utilité de la REDD+ va s'élargir, car en plus de son utilité dans l'atténuation, l'adaptation vis-à-vis du changement climatique et dans la compensation des coûts d'opportunités, son utilité marginale dans la réduction de l'extrême pauvreté va conduire à la diminution de la pression sur les forêts en milieu rural. La REDD+, pro-pauvre ou d'investissement, s'attaque à un des moteurs indirects de la déforestation et de la dégradation de la forêt en milieu rural qui est l'extrême pauvreté.

1.5 Pertinence et justification du sujet

La pertinence de cette démarche est triple. D'abord, elle s'inscrit à la fois dans le créneau des recherches des mécanismes de financement innovants du développement comme supplément des APD et des outils de lutte contre le changement climatique pour éviter la tragédie des communaux. Dans la « triple révolution » du financement du développement qu'annoncent Severino et Ray (2011), elle s'inscrit dans la recherche des mécanismes complémentaires aux APD pour l'éradication de l'extrême pauvreté en milieu rural. Elle est donc un effort de synthèse de la réflexion sur le financement du développement et la lutte contre le changement climatique en milieu rural. Elle rejoint le milieu académique réfléchissant sur le financement du développement plus particulièrement les mécanismes innovants de financement et se concentre sur l'intersection entre les questions de la durabilité de l'environnement et celles du financement du développement.

Ensuite, sur le plan de la pratique du développement, elle invite les acteurs du développement international à accorder une pondération importante aux mécanismes de financement innovant comme la REDD+. Certains de ces mécanismes permettent à la fois de lutter contre le changement climatique et d'atteindre les objectifs du développement assignés. Dans les circonstances économiques difficiles marquées par le fléchissement des APD, elle informe sur les autres possibilités, certes encore en construction, pour permettre les pays en voie de développement à réaliser les objectifs de leurs cadres stratégiques de réduction de pauvreté.

Enfin, ce mémoire fait écho aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et à la déclaration de Paris sur l'aide efficace. En effet, en analysant la pauvreté rurale, il s'inscrit dans les efforts pour atteindre le premier OMD, celui de la réduction de la pauvreté. Ce mémoire, en mettant au centre le mécanisme REDD+, jette déjà la passerelle pour permettre de passer des OMD aux objectifs de développement durable (ODD) prévus pour l'agenda post-OMD. Ce mémoire est aussi une quête de la manière efficace et durable d'atteindre des résultats concrets de développement. Il intègre la volonté du Groupe Pilote sur le Financement Innovant pour le Développement de voir la réflexion sur les mécanismes de financement innovants prendre en compte les principes retenus dans la déclaration de Paris sur l'aide efficace.

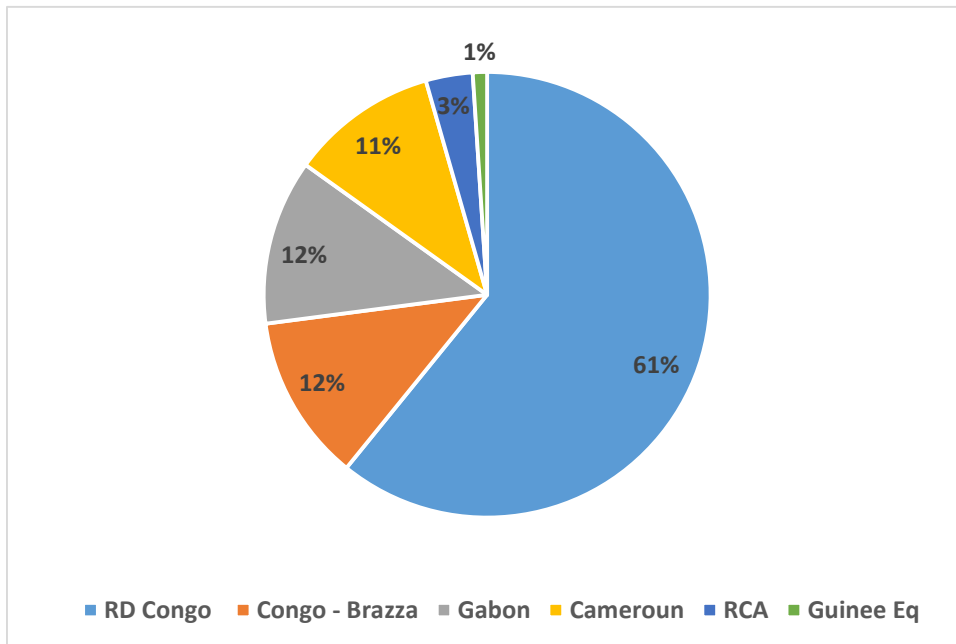
1.6 Délimitation du sujet de recherche

Cette analyse va donc porter sur le bassin du Congo, où se trouve la deuxième plus grande forêt tropicale au monde (ONU-REDD+, 2014) et plus spécifiquement dans la province de Bandundu en République Démocratique du Congo (Carte 1), pays au cœur de ce bassin (Figure 1).

Carte 1 RD Congo et Bandundu



Figure 1: Le couvert forestier du bassin du Congo



Source : Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), 2009

Trois facteurs justifient le choix du bassin du Congo et la RD Congo :

- Le potentiel REDD+ du bassin du Congo

Le potentiel REDD+ du bassin du Congo est énorme, mais peu exploité comparativement à l'Amazonie ou les forêts d'Asie. La RDC a une surface forestière d'environ 1.450.000 km² y compris les 850 000 km² des forêts denses et humides (ONU-REDD+, 2010). Ce qui représente environ la moitié des forêts denses et humides d'Afrique. Le stock de carbone dans les forêts en RDC est le deuxième plus grand dans le monde tropical. Selon certaines estimations, ce stock se situe autour de 20 à 30 milliards de tonnes de carbones (ONU-REDD+, 2010). Bwangoy estime que ce potentiel sera mis en valeur fortement lorsque la RDC va dépasser le marché volontaire avec les premiers contrats de vente des crédits prévus pour 2016 (Bwangoy, 2014).

- Le pays ayant un programme national REDD+

La RD Congo est déjà un bénéficiaire et un partenaire du Programme ONU-REDD+ et le FCPF de la Banque mondiale. Le programme ONU-REDD+ de la RDC a un budget de 5,5 millions de dollars américains (ONU-REDD+, 2014) et articule la stratégie nationale REDD+ de la RDC. La province de Bandundu (Carte 1) est l'une des provinces pilotes par le fait que plusieurs projets et initiatives REDD+ sont expérimentés notamment : Era Congo dans le Maï-Ndombe et Novacel à Kwammouth. La première édition de « l'université REDD+ » de 2014 était organisée dans son chef-lieu, Bandundu — ville.

- L`extrême pauvreté rurale

Le pourcentage de la population rurale vivant sous le seuil national de pauvreté (1,25 dollar par jour et par personne) en RDC était de 75,7 % en 2005 (Banque Mondiale, 2014). Ce ratio renseigne sur le drame de la pauvreté rurale en RDC et l'urgence d'y remédier pour atteindre le premier objectif du millénaire et d'éviter les trappes à pauvreté. L'ampleur de la pauvreté rurale et sa fréquence deviennent encore plus évidentes lorsqu'on regarde l'écart de pauvreté au seuil de pauvreté en milieu rural qui était de 34,9 % en 2005 (Banque mondiale, 2014)

1.7 Méthode de collecte des données et sources des données

1.7.1 Justification

Le mémoire utilise la technique documentaire. Il utilise donc plusieurs sources secondaires et tertiaires pour récolter les données autour d'un cas d'étude qui est la province de Bandundu en RDC. Cela permet de comprendre les questions de recherche et de collecter les éléments de réponse, mais aussi de gagner en profondeur dans l'analyse du sujet d'étude et de formuler des pistes qui pourront — être vérifiés par les études qualitatives et quantitatives par la suite. Ainsi, les techniques documentaires permettront de parcourir la littérature sur les REDD+, la pauvreté rurale et les questions

environnementales en milieu rural en RDC. Donc, ce mémoire est une recherche de « bureau » menée à partir de la littérature disponible.

Ce mémoire utilise trois catégories des documents sélectionnés à partir des mots clefs (REDD+, bassin du Congo, RDC, Bandundu, financement innovant et pauvreté surtout rurale), en anglais et français avec une emphase sur les documents qui couvrent la période de la mise en place du programme REDD+ de la RDC et qui analysent l'impact de la REDD+ en milieu rural. Les articles savants, les ouvrages, les articles de presse surtout la presse congolaise spécialisée sur les questions de la REDD+ ainsi que les documents publiés par les acteurs majeurs du mécanisme REDD+ (ONU-REDD+, Ministère de l'Environnement de la RDC, etc.), de la société civile congolaise et du financement du développement dans le bassin du Congo et essentiellement en RDC.

Pour analyser toutes ces données, ce mémoire recourt à la triangulation des données obtenues de trois sources susmentionnées afin d'améliorer la compréhension du mécanisme REDD+, des mécanismes de financement innovants du développement et la pauvreté rurale. Toutefois, ce mémoire est aussi une recherche de type descriptif fondée sur l'étude de cas.

1.7.2 Les limites

Le défi d'objectivité et les biais de sélection des données sont des limites de la méthode qualitative utilisée qui font que ce mémoire cherchera la rigueur dans la sélection des données et l'objectivité dans leur analyse. Étant donné que la fiabilité de conclusions

réside dans la qualité des données récoltées et leur interprétation, ce mémoire utilisera ainsi la triangulation des données pour renforcer leur interprétation.

1.8 Structure du mémoire

Avec une introduction et une conclusion, ce mémoire aura quatre chapitres. Le premier chapitre « *Introduction* » portera sur le contexte, la problématique, les hypothèses, la pertinence, la méthodologie et la structure de la recherche; le deuxième « *Revue de la littérature et cadre analytique* » donnera un aperçu de la littérature sur la REDD+ et établira les cadres conceptuel, épistémologique et opératoire dans lesquels s'organise la recherche; le troisième chapitre « *La REDD + et le bassin du Congo* » évaluera le potentiel du mécanisme REDD+ de la RDC et les défis de la REDD+ dans le milieu rural; et le quatrième chapitre « *REDD+ : « Un programme d'éthique et de justice environnementale* » analysera l'impact de la REDD+ comme un mécanisme de financement innovant sur les trajectoires de la pauvreté rurale dans la province de Bandundu en RDC et l'impact de son utilité marginale sur la diminution de la pression sur les forêts de Bandundu.

1.9 Conclusion partielle

Au terme de ce chapitre, il est évident que la lutte contre la pauvreté en milieu rural se déroule actuellement dans le contexte marqué par le changement climatique et les impacts de la crise financière et économique sur l'aide publique au développement. L'objectif est donc de trouver les mécanismes de financement qui tiennent compte de ce

contexte. Pour cela deux hypothèses ont été retenues : D'une part, la canalisation des revenus de la compensation des coûts d'opportunité générés par le mécanisme REDD+ pourrait réduire la pauvreté rurale et lutter de façon efficiente contre le changement climatique; d'autre part, cette utilisation de la REDD+ dans la lutte contre la pauvreté pourrait fournir une nouvelle opportunité de conservation des forêts en soutenant la lutte contre la pauvreté qui est l'un des moteurs indirects de la déforestation.

DEUXIÈME CHAPITRE : REVUE DE LA LITTÉRATURE ET CADRE THÉORIQUE

2.1 Revue de la littérature

La REDD+ est un paradigme récent qui a fait couler beaucoup d'encre. Plusieurs recherches ont été menées pour analyser son architecture, sa gouvernance, son rôle dans la lutte contre le changement climatique et toutes les questions juridiques et foncières y afférentes.

Le premier volet de la littérature sur le mécanisme REDD+ porte sur la capacité de la REDD+ à s'attaquer aux moteurs de la déforestation (Mangion, 2010; CIFOR, Rapport 2007) pour atténuer les conséquences du changement climatique et conserver le stock de carbone forestier. Ce qui a permis non seulement de comprendre les moteurs de la déforestation (Defouny et collab., 2011). Ces moteurs peuvent – être directs ou indirects. Dans le bassin du Congo, l'identification de ces moteurs va permettre de comprendre la dynamique de la déforestation dans la région (Mpoyi, A.M et collab., 2013; Potapov, P. et collab., 2012; Megevand, C., 2013 et Mosnier, A. et collab., 2014). Au demeurant, les efforts fournis pour identifier ces moteurs vont conduire à la construction des incitatifs pour la protection des forêts (Buttoud, 2012; Sasaki et Yoshimoto, 2010) et les mesures d'adaptation pour les communautés locales (Somorin, O.A. et collab., 2012).

Deux tendances apparaîtront, soit pour plaider pour l'internationalisation des forêts en mettant l'accent sur les « droits transférables de développement » (Chomitz, 2004) ou la

construction du « régime international des forêts » (Karsenty, 2009), car la réponse au changement climatique passe aussi par la « déforestation évitée » (Rainforest coalition) soit pour internaliser les « externalités » (Karsenty et Weber, 2004) surtout les « externalités positives » pour enclencher une dynamique de conservation des stocks de carbone des forêts. Ce qui appelle à placer la lutte contre la déforestation au cœur de l'action politique des États REDD+ pour internaliser ou jouir des externalités positives. Ainsi, l'approche « apolitique » de la REDD de l'ONU et la Banque mondiale va se heurter inévitablement aux réalités de l'économie politique de ces pays, car l'incitation économique ne suffit pas pour obtenir d'un État la réduction de sa déforestation (Ongolo et Karsenty, 2011 et Peach Brown et collab., 2011).

Par contre, certains auteurs considèrent que cette démarche représente un cercle vicieux qui consiste à vendre la nature pour sauver la nature (McAfee, K., 1999, Lant, et collab., 2008, et Norgaard, 2010).

Toutefois, cette perspective écologique du mécanisme REDD+ à la vertu de ressortir le rôle que joue la REDD+ dans la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de ce mémoire, il s'agira d'examiner si le fait d'utiliser les revenus générés par la REDD+ pour financer les projets de développement rural permettra d'améliorer son efficacité dans la lutte contre le changement climatique ou produira les effets pervers.

Le deuxième volet de la littérature sur le mécanisme REDD+ porte sur les enjeux autour ce mécanisme. À travers l'analyse des acteurs, les ressources et les intérêts (Streck, C.,

2012), il s'agit donc de cerner les promesses du mécanisme REDD+ et sa gouvernance (Samndong, R.A. et Nhantumbo, I. [2014]). Ce qui va conduire à l'analyse de la participation locale (Awono et collab., 2014), de la gestion des ressources communautaires (Asare, R. A., et collab., 2013), du renforcement des capacités des communautés dans la gestion de ces ressources (Benard, A., 2014) ou les droits et bénéfices des communautés (Peterson et collab., 2014; Wangi Jaung et Jae Soo Bae, 2012; Skutsch et collab., 2011; Caplow et collab., 2011; Peskett, schreckenberg et Brown, 2011). L'autre enjeu important de la REDD+ demeure la distribution des bénéfices des ressources forestières qui ressort soit de l'asymétrie de pouvoir entre les investisseurs et les communautés (Tienhaara, K., 2012), soit dans le cadre de la décentralisation où la propension du pouvoir central à confisquer ou retarder l'autonomie des entités décentralisées devient une pesanteur qui limite le pouvoir de ces entités dans la gestion de la forêt (Ribot, Agrawal et Larson, 2006). Cette rétention du pouvoir des entités décentralisées freine ainsi la mise en œuvre de la REDD+ (Oyono, 2004)

Enfin, dans les pays non – transparents et semi-démocratiques (Oyono, F.P., 2012) ou dans les pays fragiles, les enjeux sont la corruption (Norad, 2011) et la faiblesse institutionnelle des pays fragiles (Karsenty et Ongolo, 2012). Ce qui revient à reconnaître que la mise en place de la REDD+ sera déterminée par les différents contextes (Karsenty, Sembres et Randrianarison, 2010) et par les défis y inhérents qu'il faudra surmonter. Surtout, les contextes où il est difficile de calculer le coût d'opportunité de l'abandon de certaines activités ainsi que la valeur du service fourni.

Cette perspective plus sociologique est légitime parce qu'elle souligne le fait que la lutte contre le changement climatique est une dynamique collective et chacun a des responsabilités à assumer et des bénéfices à espérer. Ce mémoire sans ignorer cette dimension sociologique ne les analyse pas en profondeur. Certes, il serait enrichissant de les analyser, mais l'objectif est plus sur les aspects de financement du développement et de la consolidation du mécanisme REDD+ dans la lutte contre le changement climatique. Les stratégies nationales développées par les États prennent largement à compte cette dimension.

Le troisième volet de la littérature porte sur les défis du mécanisme REDD+ notamment les coûts de la transaction et de la mise en œuvre (Aquino, A. et Guay, N., 2013). Ces défis sont principalement de trois ordres : il y a des défis liés à la complexité de la gouvernance dans les contextes d'inégalité. Ces défis soulèvent les questions liées aux intérêts et relations des pouvoirs dans un projet REDD+ (Brockhaus et collab., 2013).

Ensuite, il y a des défis liés à la complexité des droits des acteurs et ceux liés aux ressources et leurs systèmes de production. Ces défis se ramènent à la question des terres (Lu et Liu, 2013), aux droits de propriété (White, Martin, 2002), à la distribution des bénéfices et aux contextes politiques (Luttrell et collab., 2014).

Enfin, il y a des défis liés à la complexité technique d'évaluer l'usage et les valeurs du carbone. Ces recherches vont ainsi analyser les défis de son implémentation (Corbera et Schrober, 2013) pour apprendre sur l'opérationnalité de la REDD+.

Les analyses comparées entre les pays (Fobissie, K., 2015 et Fobissie, K. et collab., 2014) et les leçons des expériences des projets pilotes (Mayaux, P. et collab., 2013) vont résumer les débats autour des défis du mécanisme REDD+.

Cette perspective basée sur les défis de la REDD+ est primordiale pour l'efficacité du mécanisme. En RDC, ces défis ont été abordés tout au long du processus de mise en place du programme national REDD+ à travers le partage d'expériences nationales sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité dans le cadre du mécanisme REDD+. Ces défis transparaissent aussi dans le document du programme national présenté au Conseil d'Orientation (mars 2010) et dans le plan de préparation présenté toujours au conseil d'orientation (mars 2010). L'université d'été de Kinshasa du 18 au 27 août 2010 ainsi que récemment l'université REDD+ de Bandundu – ville de 2014 les ont aussi abordés. Cela ne veut pas dire que tous les défis sont maîtrisés, cependant il sied de reconnaître le travail fait dans l'identification et la gestion de ces défis. De ce fait, ce mémoire ne revient pas sur tous ces défis, mais se réserve la possibilité d'analyser les défis spécifiques au milieu rural pour l'efficacité du mécanisme REDD+ dans ce milieu.

Le dernier volet important de la littérature sur le mécanisme REDD+ concerne le financement (Corberra, E., 2012). Ce volet comporte quatre axes : celui du financement du mécanisme REDD+ (Calmet et Martinet, 2014), celui de la compensation des coûts d'opportunités (Streck, 2012), celui de l'utilisation de la REDD+ comme un mécanisme de financement innovant (Karsenty et Pirard, 2007; Karsenty, 2011 et UICN, 2014) et celui de l'adéquation d'échéances qui exigent la nuance dans les promesses du

mécanisme REDD+. Il souligne in fine le caractère complémentaire de la REDD+ aux APD et aux autres ressources.

Ce mémoire s'inscrit dans l'intersection entre l'UICN avec sa REDD+ pro pauvre et Karsenty avec le PSE d'investissement tout en gardant à l'esprit les défis y afférents. Cependant, du moment où l'UICN approche la REDD+ à partir de la question des bénéfices pour les pauvres, ce mémoire approche la REDD+ en termes de mécanisme de financement innovant pour le développement et la diminution de la pression des pauvres sur les forêts.

Au demeurant, ce mémoire analyse la REDD+ dans le prisme écologique et développementiste au sens de mécanisme de financement innovant. Le premier volet et le dernier volet de la littérature vont orchestrer les analyses de ce mémoire. Toutefois, dans le cadre de ce mémoire, il convient de rappeler la légitimité de l'approche sociologique et la pertinence de l'approche basée sur les défis de la REDD+ pour son utilisation dans les premier et dernier volets. Ce mémoire reconnaît la corrélation entre les quatre volets et la nécessité d'une approche holistique. Ainsi, malgré que les premier et dernier volets constituent le cœur de la recherche, il touchera certains aspects liés au deuxième et troisième volets pour bien comprendre la REDD+ dans son nouvel usage.

2.2 Définitions des concepts clefs

Pour analyser ce « trinôme » (financement, environnement et pauvreté), certaines variables jouent un rôle clef, il est important de préciser leurs acceptions. Dans le cadre

de ce mémoire, trois variables méritent une attention particulière à savoir : REDD+, Trappe à extrême pauvreté et mécanismes de financement innovants.

- REDD+

La définition retenue dans ce mémoire est celle du paragraphe 1 b) iii) du Plan d'action de Bali (PAB) parce qu'elle permet de saisir la REDD+ dans toutes ses dimensions comme :

« des démarches générales et des mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction d'émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement. » (Plan d'action de Bali)

Mais si cette définition fait ressortir le potentiel important d'atténuation des forêts, la possibilité de faire participer un grand nombre d'acteurs et la compensation des coûts d'opportunités, elle ne prend pas en compte la capacité de financement du développement. Ce mémoire intègre cette dimension et considère les revenus de la REDD+ comme des potentielles sources novatrices de financement du développement.

- Trappes à extrême pauvreté

Les trappes à extrême pauvreté ou les pièges de l'extrême pauvreté sont des situations où les revenus sont trop faibles pour générer l'épargne nécessaire au démarrage du processus d'une croissance soutenue (Sachs, 2005 : 245-250). Pour Martin Anota (2014), le concept de trappe à pauvreté suggère que les gens et les pays peuvent non seulement être incapables de sortir de la pauvreté par eux-mêmes, mais aussi qu'une part substantielle de

la pauvreté est absurde dans le sens où un meilleur équilibre existe et pourrait être atteint avec l'intervention des autorités publiques (Anota, 2014).

Dans le cadre de ce mémoire et de l'analyse de l'extrême pauvreté rurale, les marqueurs des trappes à extrême pauvreté sont l'absence de l'épargne et de la diversification des revenus des ruraux qui ne permettent pas la mobilité sociale et l'investissement. De ce fait, les trappes à pauvreté sont les désincitations à diversifier les revenus et à investir pour se spécialiser ou assurer la mobilité sociale des ruraux.

- Financement innovant

La définition de financement innovant reprise dans ce mémoire est celle du Groupe Pilote sur les Financements Innovants pour le Développement (2012). Le financement innovant est :

« Un mécanisme destiné à lever des fonds pour le développement. Ces instruments sont caractérisés par leur complémentarité par rapport à l'aide publique au développement, par leur prévisibilité et leur stabilité. Ils sont étroitement liés à l'idée de biens publics mondiaux et visent aussi à corriger les effets négatifs de la mondialisation. »

Cette définition est pertinente parce qu'elle souligne autant la nécessité de renouveler notre approche du développement que le besoin de sécuriser la réponse aux besoins essentiels des pays récipiendaires (Groupe pilote)

2.3 Cadre analytique

« Un rapprochement entre la justice et l'éthique environnementales est souhaitable et nécessaire afin de répondre aux deux fléaux de nos sociétés contemporaines que sont la pauvreté et la dégradation de l'environnement. L'idée selon laquelle il faudrait donner la priorité à l'un ou l'autre de ces combats paraît contre-intuitive et, d'un point de vue de la recherche d'une action politique efficace, l'un et l'autre sont devenus les emblèmes de la cause environnementale. » (Gagnon, B., et Collab., 2008)

Ce mémoire recourt au cadre analytique qui associe un cadre théorique et un cadre opératoire. Le cadre théorique permet d'indiquer le contexte épistémologique dans lequel s'inscrit ce mémoire. Et le cadre opératoire permet de spécifier et de justifier la démarche épistémologique en démontrant son articulation.

2.3.1 Cadre théorique

Le cadre théorique de ce mémoire est un regard croisé entre l'éthique et la justice environnementales. Cette hybridation fertile de deux perspectives permet de surmonter le casse-tête écologique et socio-économique. D'un côté, ce mémoire explore les relations entre les inégalités sociales et les inégalités environnementales à travers la notion de justice environnementale et vise l'équité environnementale et sociale; de l'autre côté, ce mémoire explore la valeur de la nature en tant que telle, la façon dont les outils de lutte contre le changement climatique et les normes doivent être pensés pour favoriser la préservation de l'environnement et nos devoirs envers les espèces animales, la biosphère

et les écosystèmes (CRE, 2015). L'intersection entre l'écologie profonde à travers l'éthique environnementale et l'écologie anthropocentrique à travers la justice environnementale doit structurer la REDD+.

a. REDD+ et l'éthique environnementale

L'éthique environnementale souligne l'exigence de garder l'intérêt de la conservation de la nature et de la lutte contre le changement climatique au cœur de la REDD+ face au risque de chantage écologique ou d'instrumentation dictée par l'approche socio-économique des outils de lutte contre le changement climatique.

Ce mémoire rejette une proposition assez commune dans le monde de la conservation et dans celui de l'éthique environnementale qui consiste à réduire la biodiversité à la diversité d'une nature prétendument sauvage (Maris, 2006).

La proposition de l'éthique environnementale, que ce mémoire formule, rappelle les priorités écologiques de la REDD+ et invite aussi à tenir compte du temps long et à éviter les dépendances que génère la vision economiciste (Maris, 2014) et les pièges de la commodification ou de la financiarisation de la nature. Il faut que la REDD+ ne donne pas l'impression de vendre la nature pour sauver la nature (McAfee, K., 1999, Lant, et collab., 2008, et Norgaard, 2010). Forest Peoples Programme cité par Carbon Trade Watch résume cette inquiétude: « REDD+ rewards polluters with carbon credits, allowing them to elude their responsibility to reduce emissions at source. There are billions of dollars at stake and no real obligation to respect human or collective rights – the so-called

“safeguards” mentioned in the negotiating text states that they should only be “promoted and supported” rather than being obligatory for governments. These sneaky words are absolutely inadequate to protect Indigenous and forest-dependent Peoples’ rights. REDD-type projects have already resulted in land grabs, jailings, servitude and threats to cultural survival (Carbon Trade Watch, 2011)”

De ce fait, cette proposition doit être l’interphase entre l’éthique individuelle et l’éthique de l’écosystème. Il est indispensable que la lutte contre la pauvreté rurale intègre la préservation de l’écosystème parce que cette intégration permettra de sauver l’ensemble de la biosphère et de diminuer les chocs environnementaux. La REDD+ défendue dans ce mémoire intègre les garde-fous (safeguards) obligatoires pour neutraliser les effets pervers comme l’effet de rebond enfin de sauver la nature par son usage responsable et efficient.

b. REDD+ et la justice environnementale

La justice environnementale ouvre un champ immense pour l’utilisation de la REDD+ et son couplage avec les politiques publiques notamment la réduction de la pauvreté. Cette configuration inédite constitue le domaine de recherche et d’expérimentation dans lequel ce mémoire s’investit.

La théorie rawlsienne de la justice, l’analyse marxiste, ou la critique du post-modernisme développée par I. M. Young, se sont peu intéressées aux questions environnementales. Elles permettent toutefois de définir les injustices sociales, et l’on peut tenter de les

appliquer à l'environnement, alors considéré comme une construction sociale. (Moreau & Veyret, 2009)

L'extrême pauvreté rurale est devenue inacceptable et constitue une injustice sociale flagrante. Cependant, il est à la fois fondamental de ne pas localiser les solutions à cette injustice sur des pressions indues sur l'environnement, tout comme agir au nom des générations futures en oubliant les actions à mener sur le terrain de la justice sociale (Gagnon, B. et collab., 2008)

La justice environnementale apparaît dans deux types d'approches : d'une part des mouvements locaux, dénonçant des situations d'injustice relatives aux conditions environnementales, et d'autre part des initiatives globales et des politiques publiques à l'échelle nationale ou macro-régionale, qui, avec la notion de développement durable, introduisent l'équité sociale dans la protection de l'environnement (Blanchon David et collab., 2009).

Ce mémoire s'inscrit dans la deuxième approche. Le programme REDD+ est une de ces initiatives globales pour diminuer les inégalités environnementales injustes (Rawls) et combattre toutes les formes d'oppression environnementale (Harvey [1996], Dobson [1998] et Young [1990]). Son utilisation comme un mécanisme de financement innovant vise à introduire l'équité sociale dans la protection de l'environnement pour plus d'efficacité. L'agenda de la justice environnementale de la REDD+ s'articule donc autour de trois axes (Maris, 2014) :

- L'identification des bénéficiaires et des fournisseurs :

Les services environnementaux de la REDD+ sont les « res communis » ou le patrimoine commun de l'humanité. Dans leur production de ce bien mondial public, la justice environnementale permet d'éviter que les organisations de conservation, les promoteurs de projets des carbones forestiers, les intermédiaires financiers et les gouvernements puissent confisquer les avantages. Elle s'assure que les bénéficiaires puissent être les personnes les plus touchées par les injustices sociales et environnementales et évite la captation de la rente de carbone ou de conservation. D'où la nécessité d'un modèle économique qui assure l'équilibre en ciblant les bénéficiaires et déterminant les montants de compensation.

Le ciblage des bénéficiaires du programme (targeting) limite les effets d'aubaine et renforce l'atteinte des objectifs de la REDD+ à moindre coût. Pour la REDD+, ceci renvoie à des considérations environnementales (efficacité), économiques (efficience) auxquelles s'ajoutent des considérations sociales (justice et équité) (Karsenty et collab., 2014). La REDD+ conçue pour la justice environnementale ne sera donc pas un instrument de captation de la rente parce qu'elle va aller aux plus pauvres dans une perspective REDD+ pro-pauvres.

Le montant de la compensation de la REDD+ est aussi un indicateur de justice environnementale. « Le principe "*pay enough or don't pay at all*", évoqué par S. Engel, renvoie au montant minimum des paiements nécessaire à l'implication des acteurs. Des paiements trop faibles peuvent en effet être contreproductifs. (Karsenty, collab., 2014) » Les incitations non monétaires peuvent permettre d'assurer la justice

environnementale et d'améliorer la participation locale. Ces incitations non monétaires peuvent prendre la forme de canalisation des revenus de la compensation de la REDD+ vers la lutte contre la pauvreté.

- Les inégalités globales et inégalités locales :

« Lutter contre les inégalités selon la théorie de Sen c'est diminuer la vulnérabilité des populations ou des individus qui ne présentent pas tous la même capacité de résilience et de résistance aux chocs. Étendue aux inégalités environnementales, cette théorie peut constituer une lecture intéressante pour envisager les dispositions de la justice environnementale : de fait l'ambition est d'améliorer les "capabilités" des individus vis-à-vis de leur environnement immédiat non seulement en augmentant leurs dotations, mais aussi en renforçant leur capacité à transformer leurs dotations en fonctionnements réalisables » (Gobert, 2008) La REDD+ pro pauvre et d'investissement est un instrument d'autonomisation des pauvres et donc, un programme de diminution des inégalités globales et locales.

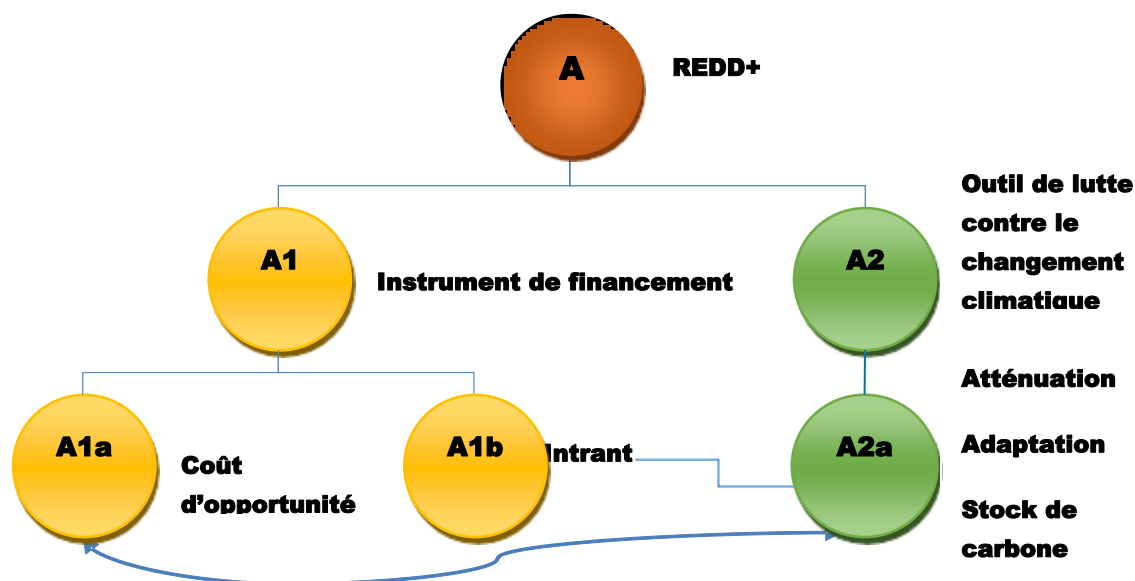
- Les apports en termes de justice : La REDD+ s'articule autour de trois formes d'équité (Maris, 2014) :

- ✓ L'équité dans l'accès au programme REDD+ en termes d'accès aux ressources forestières et d'accès à l'information, aux connaissances, aux compétences administratives;
- ✓ L'équité dans la participation aux processus décisionnels en termes de justice procédurale dans la conception et la gestion des projets REDD+ et de la reconnaissance et inclusion dans les stratégies de gestion forestière locales;

- ✓ L'équité dans la distribution des bénéfices en termes de la répartition des bénéfices économiques et de la perception de la justice de cette répartition

2.3.2 Cadre opératoire

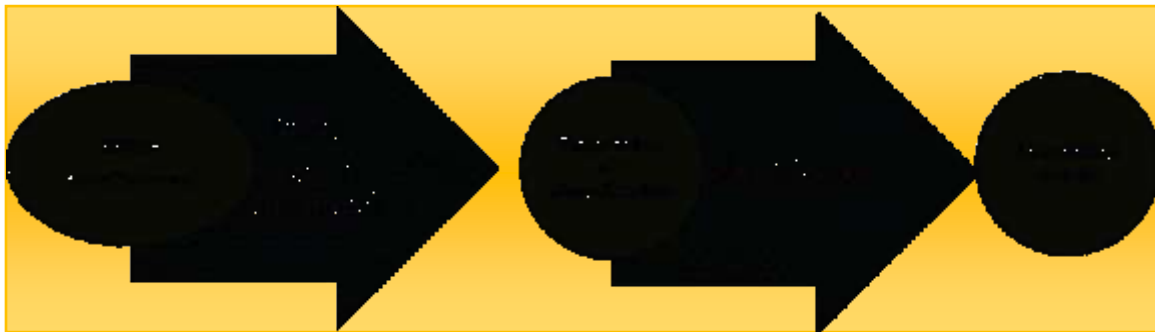
Figure 2: Le cadre opératoire



D'après l'OCDE (2001), le découplage correspond à une rupture de lien entre « les maux environnementaux » et « les biens économiques ». Ce cadre opératoire est également utilisé par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC). Ce mémoire utilisera aussi le découplage pour saisir le rapport entre une variable environnementale et une variable du développement. La variable environnementale est celle de l'impact de la réduction de la pauvreté par le mécanisme REDD+ sur le stock de carbone forestier rural (*Figure 2 : A1b→A2a*). En d'autres termes, l'impact de la

REDD+ pro-pauvres dans les stratégies d'atténuation, d'adaptation et de conservation des stocks de carbones forestiers en milieu rural. Quant à la variable du développement, elle consiste à analyser le potentiel (Figure 3) de financement de la réduction de la pauvreté par de la REDD+ (*Figure 2 : $\dot{A} = A1 = A1a + A1b$*).

Figure 3: Le potentiel de financement (REDD+)



Par ailleurs, il existe deux formes de découplage (Camara, 2013). Les découplages relatif et absolu. Ce mémoire s'intéressera au découplage absolu, c'est-à-dire lorsque l'utilisation du potentiel de la REDD+ pour le financement de la réduction de la pauvreté diminue la pression des pauvres ruraux sur le stock de carbone forestier (*Figure 2 : $A1b \rightarrow A2a$*). Lorsque la pauvreté rurale diminue, le stock de carbone forestier devra augmenter si le mécanisme de mesure, rapportage et vérification (MRV) annule l'effet de rebond (Fearnside, 1997 et Tsayem Demaze, 2008) parce que la pauvreté est un moteur indirect de la déforestation.

La pertinence de ce cadre opératoire vient du choix d'échelle d'étude. Au niveau rural, le découplage est plus facile à faire qu'au niveau national et mondial et surtout permet d'éviter les biais d'homogénéisation (Camara, 2013 : 66).

2.4 Conclusion partielle

Pour conclure ce chapitre, il convient de souligner qu'il porte sur les efforts pour situer la recherche dans la littérature sur la REDD+ et l'inscrire dans un cadre théorique et opératoire. Cette recherche porte sur les questions de financement liées à la REDD+. Mais elle analyse ces questions en évaluant l'utilisation de la REDD+ comme un mécanisme de financement innovant (Karsenty et Pirard, 2007; Karsenty, 2011 et UICN, 2014) pour renforcer in fine le caractère complémentaire de la REDD+ aux APD et aux autres ressources dans la lutte contre la pauvreté et le changement climatique.

Sur le plan théorique, cette recherche fait une hybridation de deux perspectives pour surmonter le casse-tête écologique et socio-économique né du contexte actuel de la lutte contre la pauvreté. La perspective « éthique » de cette recherche permet de rappeler que la REDD+ est d'abord un outil de lutte contre le changement climatique avant de devenir un mécanisme de financement innovant. Cette perspective justifie la mise en place du système de mesure, rapportage et vérification pour éviter les dépendances que génère la vision economiciste. Cette perspective complète celle de la « justice environnementale » qui couple la REDD+ avec la lutte contre la pauvreté. Cette démarche permet d'introduire l'équité sociale dans la protection de l'environnement et lutter contre les inégalités injustes. Pour réussir cette hybridation, il s'est avéré opératoire découpler la variable environnementale de la variable développementiste.

TROISIÈME CHAPITRE : LA REDD + ET LE BASSIN DU CONGO

(...) la forêt est au centre des débats sur la lutte contre le réchauffement climatique. Cette place est justifiée, car la forêt dégage plus de gaz à effet de serre que le secteur des transports. La déforestation, la dégradation, et plus généralement les activités de l'homme en forêt représente 15 à 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui l'opportunité est donnée aux pays qui possèdent des surfaces forestières d'être « récompensés » pour la protection de ce patrimoine à travers les mécanismes de Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD). (Lafona, C. et collab., 2010)

3.1 La REDD+ : Contexte, défis et enjeux

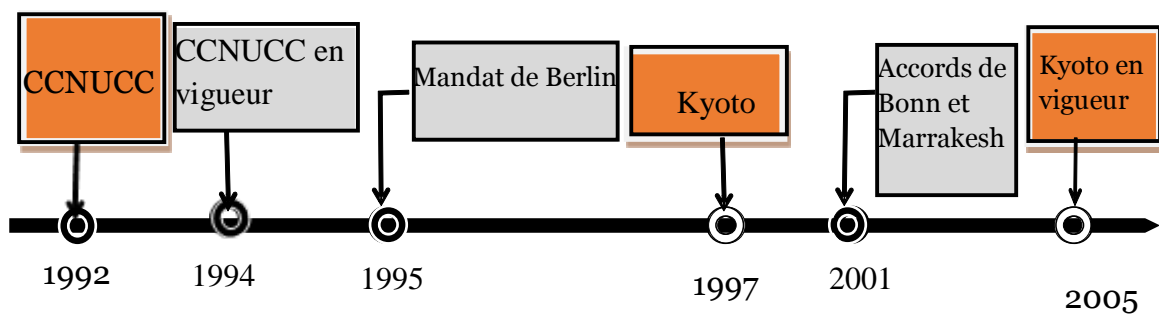
3.1.1 Contexte : Repères historiques

La conservation, la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier « REDD+ » sont devenues un enjeu important dans les négociations internationales et dans la mise en place des outils de lutte contre le changement climatique parce que le rôle de la forêt dans la diminution des gaz à effets de serre est un facteur important dans la lutte contre le changement climatique comme le souligne le GIEC (Rapport, 2007).

Si la REDD+ est un des mécanismes de lutte contre le changement climatique, il faut reconnaître que cette lutte a suivi une route à plusieurs étapes qui renseignent sur son évolution. Pour comprendre la place de la REDD+ dans cette lutte, il est important de comprendre son évolution. La première partie de cette évolution s'intègre dans l'agenda de Kyoto et la deuxième avec une étape importante à Paris au mois de décembre 2015 dans l'agenda post-Kyoto.

a. La REDD+ et l'agenda de Kyoto : Les bases

Figure 4: L'évolution des actions contre le changement climatique



La *Convention-cadre des Nations – Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)*, adoptée au Sommet de la Terre qui s’est tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, a jeté les bases à travers son objectif et ses principes qui vont guider les actions contre le changement climatique.

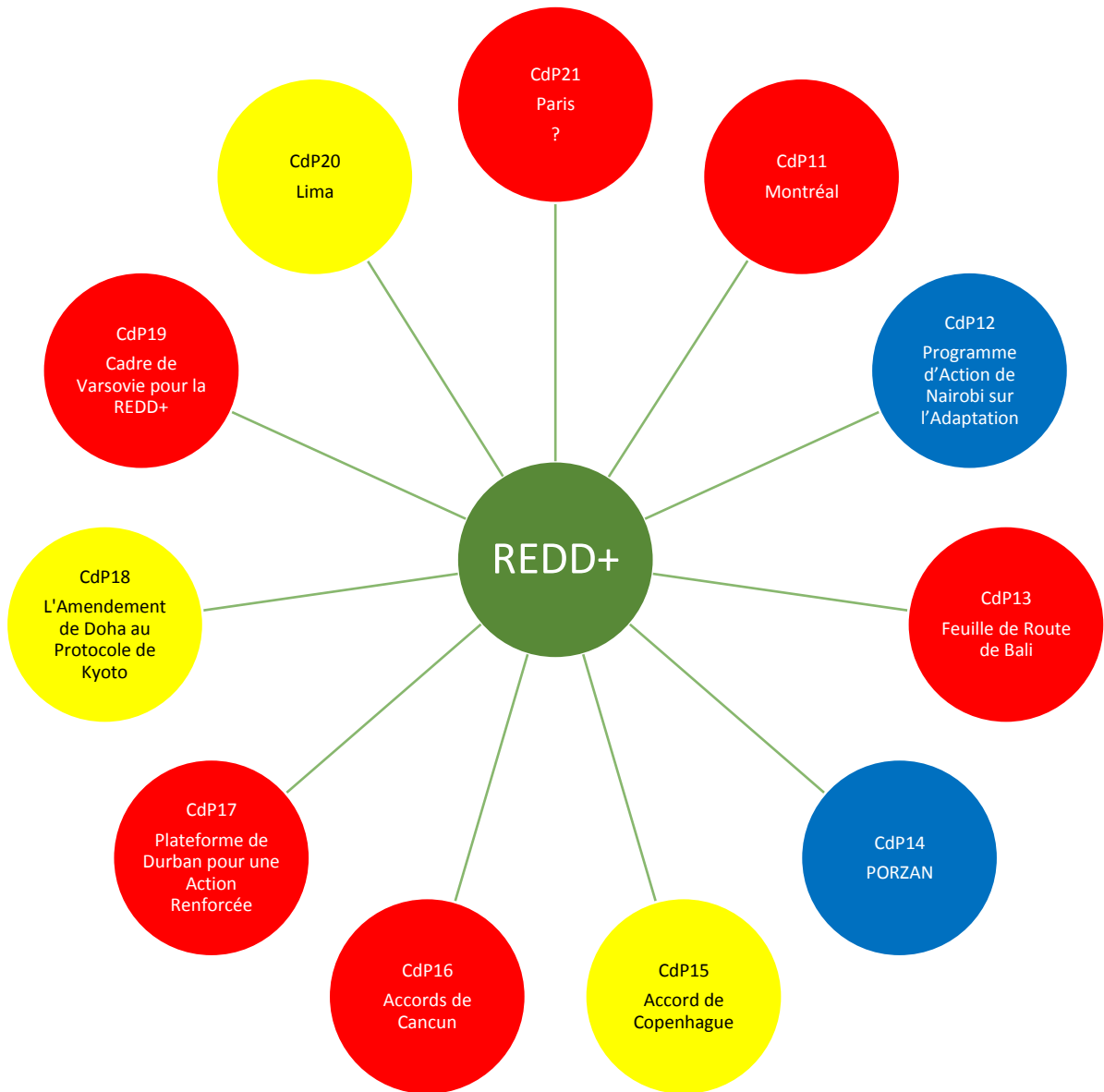
L’objectif de la CCNUCC est de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l’atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique » (*article 2 CCNUCC, 1992*). Dans les 5 principes retenus par la CCNUCC (*article 3*), il ressort certains paradigmes qui vont organiser les actions de lutte contre le changement climatique : Intérêt des générations futures; responsabilité commune, mais différenciée et capacités respectives; précaution et développement durable.

Les conférences des parties (CdP) qui vont suivre chercheront comment atteindre cet objectif en suivant ces principes. La mise en place du mécanisme REDD+ est aussi une action pour atteindre cet objectif et est encadrée par ces principes.

Dans le cadre défini par la CCNUCC, le protocole de Kyoto va fixer un engagement politique et développer les mécanismes qui stimulent l’investissement vert et aident les parties à diminuer les émissions des gaz à effets de serre d’une manière abordable et selon leurs capacités respectives. La REDD+ est construite sur ces deux piliers : compensation et réduction des émissions. Le rapport Stern considère à juste titre la REDD+ comme la solution d’atténuation la moins chère pour les pays en voie de développement.

b. La REDD+ et l'agenda post Kyoto : La consolidation

Figure 5: Les grappes de l'évolution de la REDD+



Ces grappes permettent de saisir la dynamique de la REDD+ en identifiant les moments clefs de son évolution. Les grappes rouges sont les conférences — marqueurs de l'évolution de la REDD+. Ensuite viennent les grappes jaunes constituées des conférences lors desquelles certaines décisions sur la REDD+ ont été prises. Et enfin, les grappes bleues constituées des conférences lors desquelles aucune décision importante n'a été prise sur la REDD.

- *Les grappes rouges*

La REDD+ a été lancée lors de la CdP 11 à Montréal en 2005 par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Costa Rica. La proposition de ces deux pays déposée au nom de la Coalition pour des Nations de Forêt tropicale concernait uniquement la réduction des émissions dues à la déforestation (RED). Le socle de cette proposition était « *l'obligation de donner des incitants économiques à des pays en développement qui sont disposés, mais aussi capables de réduire leurs émissions provenant de la déforestation* » (Gouvernement belge, 2013)

La Feuille de Route de Bali (2007) va intégrer le volet de la dégradation des forêts et par la *Décision 2/CP.13* reconnaître officiellement le concept REDD.

L'ajout du « + » vient de la *Décision 1/CP.16* à Cancún qui va reconnaître cinq activités dont les deux premières porte sur la réduction et les trois dernières sont les « + » :

1. La réduction des émissions liées à la déforestation;
2. La réduction des émissions liées à la dégradation forestière;
3. Le maintien des stocks de carbone dans les forêts;

4. La gestion durable des forêts;
5. L'amélioration des stocks de carbone dans les forêts.

La CdP 17 à Durban (2011) va introduire deux volets nécessaires pour la réussite de la REDD+ (*Décision 2/CP.17 et Décision 12/CP.17*). Le premier volet sous l'égide de l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice - SBSTA) définira les modalités relatives au niveau de référence et au système de suivi des forêts. Le deuxième volet sous la convention (AWG-LCA) va plancher sur les options de financement (les activités à financer, les sources de financement et la nécessité d'une niche fiscale pour le financement de REDD+ dans le « Fonds vert pour le climat) après la décision de Cancún de créer un Fonds vert pour le climat (FVC).

Les questions de la REDD+ ont évolué substantiellement avec l'adoption de sept décisions importantes à Varsovie (*Décisions : 9/CP.19; 10/CP.19; 11/CP.19; 12/CP.19; 13/CP.19; 14/CP.19 et 15/CP.19*). Ces décisions qui constituent le **Cadre de Varsovie** pour la REDD+ fournissent des lignes directrices sur le financement; les niveaux de référence; la mesure, notification et vérification (MRV); les sauvegardes; les systèmes de surveillance des forêts; les arrangements institutionnels et la lutte contre les moteurs de la déforestation (REDDAF, 2013; WRI, 2013 et CCUNCC, 2013)

La CdP 21 à Paris (décembre 2015) sera une grappe rouge surtout sur le volet financement. Le financement du Fonds vert pour le climat (FVC) est le nerf de la réussite

de la REDD+. Les montants des contributions au FVC détermineront si la CdP sera une grappe rouge.

- *Les grappes jaunes*

La CdP 15 à Copenhague dans sa *Décision 4/CP.15* fournit les lignes directrices pour mettre en application de la feuille de route de Bali sur la REDD+ et renouvèle les promesses de financement dans le point 6 de l'accord. La CdP 18 à Doha dans le paragraphe 40 de sa *décision 1/CP18* indique les options possibles pour mesurer le déboisement et assurer l'appui aux efforts de lutte contre ce fléau dans la même logique que Cancún. La CdP 20 à Lima n'a pas apporté des progrès majeurs sur les questions de la REDD+ surtout sur le Fonds Vert pour le Climat (FVC). Elle a renvoyé à la CdP 21 à Paris.

3.1.2 Enjeux

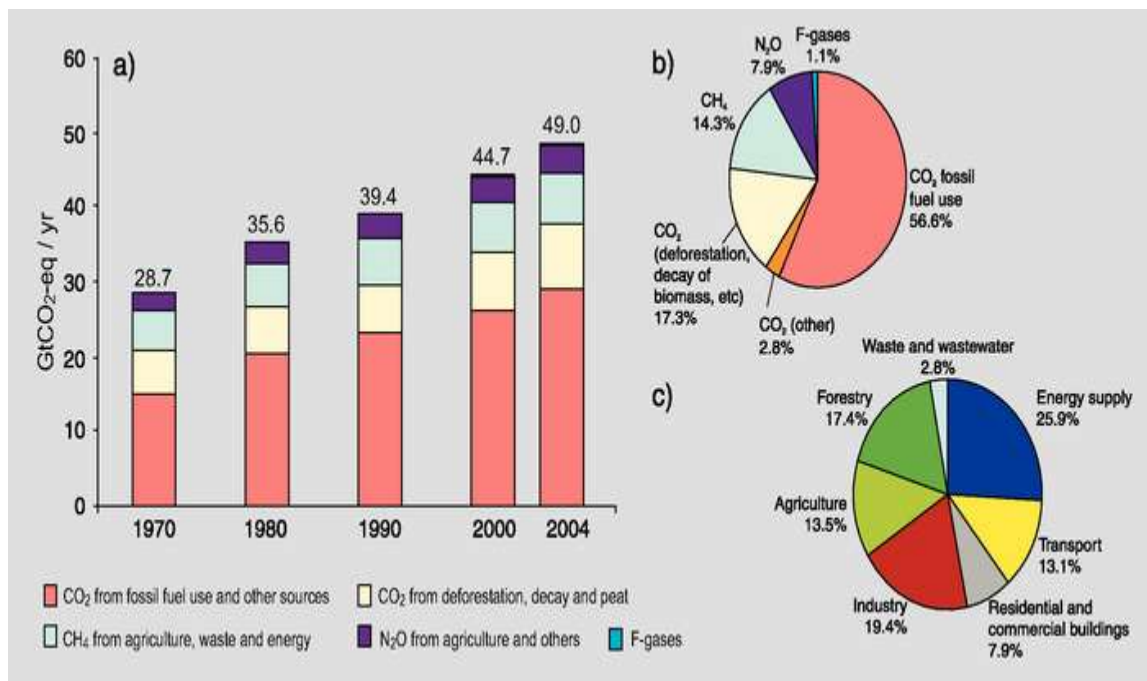
Le double enjeu de la REDD+ se résume dans le « rôle joué par les forêts des pays en développement dans l'atténuation du changement climatique ainsi que la nécessité correspondante d'un appui financier international » (Chassard, J. et Prasad, N., 2011)

a. Le carbone forestier

Alors que les forêts contiennent plus de carbone que l'atmosphère et les réserves mondiales de pétrole réunies (Chassard, J. et Prasad, N., 2011), la déforestation est la

deuxième cause d'émissions des GES (**Figure 6**). La FAO estime que la déforestation et la dégradation font disparaître 5,2 millions d'hectares nets des forêts par an. La déforestation et la dégradation constantes des forêts sont à l'origine de plus d'un cinquième des émissions anthropiques mondiales de carbone. Elles sont plus observées sous les tropiques (Amérique du Sud, Afrique et Asie).

Figure 6: Les émissions mondiales de GES anthropiques



GIEC, Causes du changement, Quatrième rapport d'évaluation 2007

Le premier enjeu de la REDD+ est de réduire les émissions de GES résultant du déboisement et de la dégradation des forêts surtout dans les pays en développement et soutenir la conservation et la gestion forestière durable.

b. Les compensations REDD+ et le fond vert pour le climat (FVC)

Le deuxième enjeu de la REDD+ est l'estimation des coûts d'opportunité et les compensations de ces coûts. Trois raisons (Kapp, G., 2013) majeures d'estimer ces coûts sont :

- Donner une idée des moteurs et des causes de la déforestation;
- Identifier les impacts probables des programmes REDD+ sur les groupes sociaux et déterminer une compensation équitable;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies REDD+ efficaces et équitables.

Lorsqu'on a estimé les coûts d'opportunité, il faut les compenser. Lors de la conférence de Copenhague, en 2009, les pays développés avaient promis de mettre cent milliards de dollars par an sur la table d'ici à 2020, pour aider les pays en développement (Rapport Cdp16, point98, 2011; Massemin, É., 2014) une partie sera destinée de ce fonds permettra de compenser les coûts d'opportunités dans le cadre de la REDD+. La conférence des promesses de Berlin du 20 novembre 2014 a permis de récolter 9,3 milliards.

À la date du 15 décembre 2014, on était très loin de 100 \$ milliards promis dont une partie sera consacrée à la REDD+. Il est souhaitable que lors de la CdP 21 à Paris les pays développés annoncent de quelle manière ils vont contribuer au FVC pour permettre particulièrement à la REDD+ d'atteindre ces objectifs.

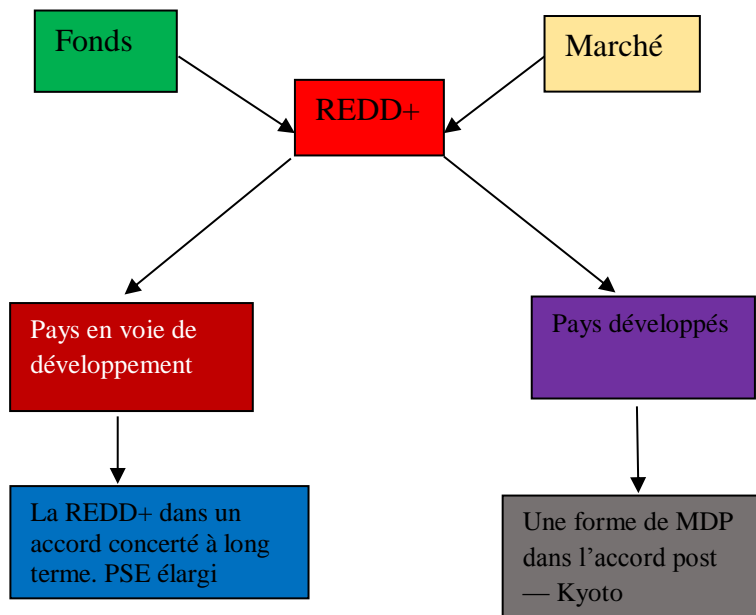
La participation du privé au FVC et les autres sources de financement possibles notamment l'introduction de prix du carbone avec l'initiative de la Banque mondiale « *Put a price on carbon* » sont autant des facteurs encourageants du succès à long terme de la REDD+. Le financement demeure donc l'enjeu majeur du succès de la REDD+.

3.1.3 Structure

a. La REDD+ et le financement

Le positionnement de la REDD+ par rapport aux pays en voie de développement et aux pays développés déterminera le choix de sa structure surtout son financement.

Figure 7: Le schéma de financement



Deux options sont possibles pour compenser la REDD : le marché et le fonds international. La conférence de Durban (2011) n'a pas tranché et les deux options étaient restées sur la table. Mais la tendance penche plus vers le fonds depuis Varsovie (2013).

Certes, le marché offre la possibilité de mobiliser suffisamment des ressources, mais il soulève les questions d'éthique environnementale et le risque réel de créer une « fausse monnaie climatique » (hot air) ne provenant pas d'un projet ayant changé les pratiques. Cette approche n'est pas adaptée au milieu rural qui doit changer les pratiques pour réduire les effets du changement climatique sur l'extrême pauvreté rurale. En plus, l'échec des mécanismes de développement propre (MDP) forestiers (seuls 36 projets ont été enregistrés sur 3800 en janvier 2012 [Karsenty, 2012]) appelle à la prudence face au marché. Enfin, le marché va encore accroître l'injustice environnementale en favorisant les pays développés et leurs marchés financiers. Il faut dire que « *le "pire scénario", redouté par certains villageois et groupes autochtones, est que non seulement ils ne recevront guère ou pas de paiements, mais qu'ils perdront peut-être aussi leurs droits traditionnels sur les ressources forestières* » (Angelsen et McNeill, 2013).

Dans le cadre de cette recherche, l'approche « fonds international » rémunérant les résultats nationaux est privilégiée parce qu'elle est plus proche de l'approche « PSE » qui a produit des meilleurs résultats que les MDPs forestiers et qui cible les acteurs locaux dans les régions menacées par la déforestation comme le milieu rural. Les négociations internationales sur l'accord post-Kyoto sont plus orientées actuellement vers l'approche « fonds » ce qui est prometteur pour la REDD+ rurale. Inévitablement, le risque

d'insuffisance des fonds est réel et cela nécessite l'utilisation de plusieurs sources de financement notamment la fiscalité internationale comme la taxe Tobin ou sur le billet d'avion ou sur les transactions financières.

b. Les quatre phases de la REDD+

L'accord de Cancún prévoit trois phases pour la mise en place de la REDD+ :

- **Préparation de la stratégie nationale** : Élaboration du niveau de référence, des sauvegardes sociales, des mesures de vérification et du rapportage ainsi que la liaison avec les activités nationales. Cette phase permet de répondre aux défis de la mise en œuvre spécialement la participation locale, la question des terres ainsi qu'aux défis liés à la complexité des droits des acteurs, aux ressources et aux systèmes de production de ces ressources.
- **Investissement** : Mise en œuvre pour apprentissage des projets de démonstration et renforcement des capacités. Cette phase adresse les défis relatifs aux coûts de la transaction.
- **Implémentation** : Activités axées sur les résultats qui devraient être intégralement mesurées, notifiées et vérifiées. Cette phase répond aux défis liés à la complexité technique d'évaluer l'usage et les valeurs du carbone.

À ces trois étapes, certains pays ajoutent, une quatrième : L'**initialisation**. Elle se focalise sur la sensibilisation, la mobilisation et le renforcement des capacités ainsi que la récolte des données nécessaires pour la mise en place de la REDD+.

3.2 La REDD+ en RDC

Pour comprendre la REDD+ en RDC, il est important de saisir le contexte congolais, comprendre sa stratégie nationale et appréhender les défis. Par contre, la compréhension du milieu rural congolais passe ce que Karsenty appelle le « **complexe rural** ».

3.2.1 Contexte congolais

La RDC sort d'une décennie des guerres chaudes et larvées qui ont fragilisé les structures étatiques. Et il est pertinent de s'interroger si un État fragile peut arrêter la déforestation (Karsenty et Ongolo, 2012). Dans le cas de la RDC, ce questionnement devient moins pertinent au vu des progrès réalisés par le pays dans la mise en place de sa stratégie REDD+. La RDC est dans la dernière phase d'implémentation.

Ces progrès sont rendus possibles par le fait qu'après cette décennie des guerres, le pays a renoué avec la croissance économique. En 2014, cette croissance était de 8 % (Banque mondiale, 2015). La paix est aussi revue malgré quelques poches résiduelles d'insécurité. Cependant, la RDC est placée 154e avec 22 sur 100 selon l'indice de la perception de la corruption de Transparency International ce qui pourrait être une entrave à sa stratégie du développement. La RDC est aussi 186 selon l'indice du développement humain du PNUD (PNUD, 2015) et ne va pas atteindre l'objectif 1 des OMD. Ces indices de corruption et de pauvreté au rouge peuvent remettre en cause la stratégie nationale REDD+ de la RDC malgré des avancées notables observées dans sa mise en place.

Dans ce contexte, la REDD+ peut significativement contribuer à l'amélioration de l'IDH surtout au niveau rural où sévit l'extrême pauvreté (Monnerat, 2011). D'autant plus que la RDC abrite 10 % des forêts tropicales mondiales (50 % des forêts africaines et 60 % des forêts du bassin du Congo) soit 145 Mha de forêts (Monnerat, 2011). Les forêts congolaises stockent environ 140 GT CO₂, soit environ trois années cumulées d'émissions mondiales. La moyenne des émissions annuelles liées à la déforestation des forêts est d'environ 300 MtCO₂ (Monnerat, 2011). En conséquence, la RDC est un des puits nets de CO₂ avec la capacité de séquestration annuelle moyenne de 500MtCO₂ (Monnerat, 2011). Il est judicieux de mettre en place la REDD+ pour profiter de cette capacité de séquestration annuelle dans la lutte contre le changement climatique.

Les forêts congolaises offrent non seulement les opportunités d'atténuation et d'adaptation, mais sont essentielles pour la population en termes d'énergie, d'alimentation, de médecine, de services de régulations et des référentiels culturels.

L'analyse de la chaîne des valeurs des produits non ligneux (Ingram, 2011) montre la valeur variée et croissante des forêts du bassin de la RDC. Les forêts de la RDC renferment un capital social, économique et culturel pour les populations locales. La conception et la mise en œuvre des projets REDD+ devront intégrer la chaîne des valeurs dans le calcul des coûts d'opportunité et le gouvernement dans sa stratégie nationale.

Toutefois, ces forêts congolaises subissent une forte pression qui menace cette chaîne de valeurs des produits non ligneux en particulier et les forêts de la RDC en général. Les causes de cette pression sont soit directes soit indirectes :

a. Les causes directes

- L'agriculture itinérante sur brûlis,
- La carbonisation, la collecte de bois de chauffe, le feu de brousse et l'exploitation minière artisanale (activités villageoises),
- L'exploitation artisanale du bois (Makala),
- L'expansion des infrastructures et agriculture pérenne.

Toutefois, « les communautés locales forestières (a fortiori les peuples autochtones) perçoivent généralement la forêt comme un héritage qu'il convient de transmettre aux générations futures (ce qui est rarement le cas des investisseurs industriels et de leurs employés, qui ne demeureront que le temps de l'exploitation des essences les plus rentables). Il est donc important de reconnaître aux communautés forestières un rôle de garants de la forêt et de le valoriser » (Ngongo, René; Frignet, Jérôme; Jacquemart, Karine, 2010). Cela ne veut pas dire minimiser certaines causes, mais responsabiliser les communautés locales dans la mise en place de la REDD+.

b. Les causes indirectes

- La croissance démographique,
- La pauvreté,
- Les flux de mobilité/migration, les guerres et le chômage,
- La faiblesse de l'administration, la faible gouvernance, l'urbanisation et la fermeture des entreprises,
- La mauvaise application de la loi.

Le rythme de la déforestation est d'environ 0,3 % par an, soit deux fois moins que la moyenne mondiale (Monnerat, 2011). Le taux de déforestation de 2000 à 2010 était de

0,23 % par an. Ce qui correspond à la perte de 3,7 % M d'ha de forêts soit la taille du Pays – Bas (Monnerat, 2011). Ce qui montre une augmentation de 0,05 parce qu'entre 1990 à 2000, d'après les chiffres de la FAO, le taux annuel de déforestation était largement en deçà de la moyenne mondiale (0,25 %) (Ngongo, René; Frignet, Jérôme; Jacquemart, Karine, 2010). Par ailleurs, le taux de dégradation forestière, rarement mentionné, apparaît largement plus élevé soit 5,4 % entre 1990-2000 (Ngongo, René; Frignet, Jérôme; Jacquemart, Karine, 2010).

La RDC est parmi les dix pays qui perdent le plus de superficies forestières chaque année (Monnerat, 2011) avec une tendance à la hausse due à ces moteurs de déforestation et dégradation des forêts mentionnés plus haut. La déforestation en RDC est concentrée au niveau de trois « **HotSpots** » (Monteils, 2011) qui sont : la zone d'approvisionnement de la ville de Kinshasa, la zone d'approvisionnement de la ville de Kananga et Mbuji-Mayi et la zone d'approvisionnement de la ville de Kisangani. La province de Bandundu est située dans la zone d'approvisionnements de la ville de Kinshasa (Capital de la RDC).

3.2.2 La stratégie nationale

Le PNUE reconnaît que « *la République démocratique du Congo a élaboré un scénario “REDD+ vers une économie verte” dans le cadre de son analyse des réformes requises pour la mise en œuvre de l'initiative REDD+ de concert avec les parties prenantes et le Ministère du plan, fournissant un exemple de ce que pourrait apporter une telle transformation fondée sur des investissements REDD+. La stratégie-cadre de la République démocratique du Congo pour l'initiative REDD+, finalisée en 2012, contient*

également une référence directe à l'importance d'une économie verte dans la planification et les activités associées à l'initiative » (PNUE, 2014).

Les trois volets importants pour comprendre la stratégie nationale de la RDC sont : les phases de sa REDD+, le niveau de référence et le financement.

a. Les structures et les phases de la REDD+ en RDC

Le processus REDD+ de la RDC s'articule autour de cinq principes structurants qui sont : La participation de tous les acteurs, l'intégration au processus régional, l'unicité, la robustesse scientifique et la transparence du processus. Ces principes vont encadrer les six chantiers prioritaires :

- Cordonner et catalyser,
- Mobiliser et renforcer les capacités,
- Construire la stratégie nationale,
- Outiller la mise œuvre,
- Construire le cadre institutionnel
- Sécuriser le financement.

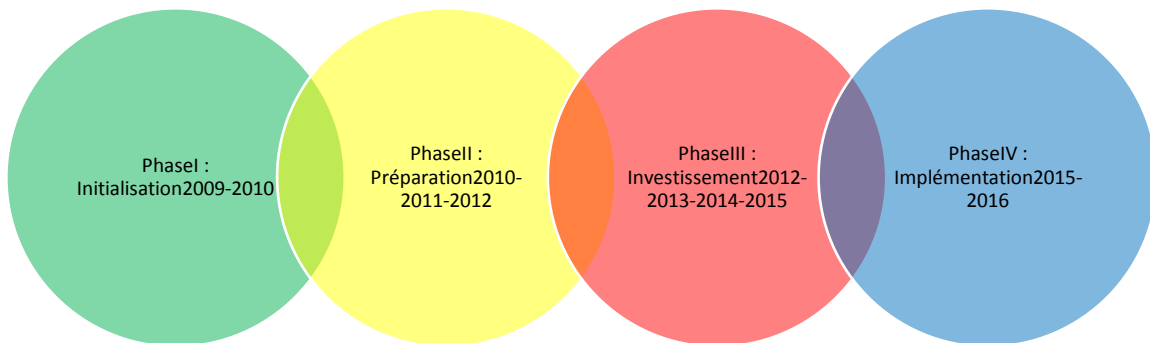
1. Les structures de la gouvernance de la REDD+

Le décret du 26 novembre 2009 organise le cadre de préparation de la stratégie REDD+ de la RDC autour de quatre composantes : Le comité national multipartite, la coordination interministérielle, l'accompagnement scientifique et la coordination

nationale REDD. La coordination nationale REDD+ se trouve au cœur du dispositif qui pilote les différents chantiers et coordonne les multiples parties prenantes.

2. Les phases de la REDD+ en RDC

Figure 8: Les phases de la REDD+ en RDC



La RDC a lancé son programme en 2009 qui a été approuvé par le comité politique du programme ONU – REDD+ à mars 2010. Aujourd’hui, la RDC est dans la dernière phase d’implémentation. Elle avait ajouté la phase d’initialisation aux trois phases prévues par Cancún.

3. L’ONU – REDD+, le pivot de la stratégie nationale de la RDC

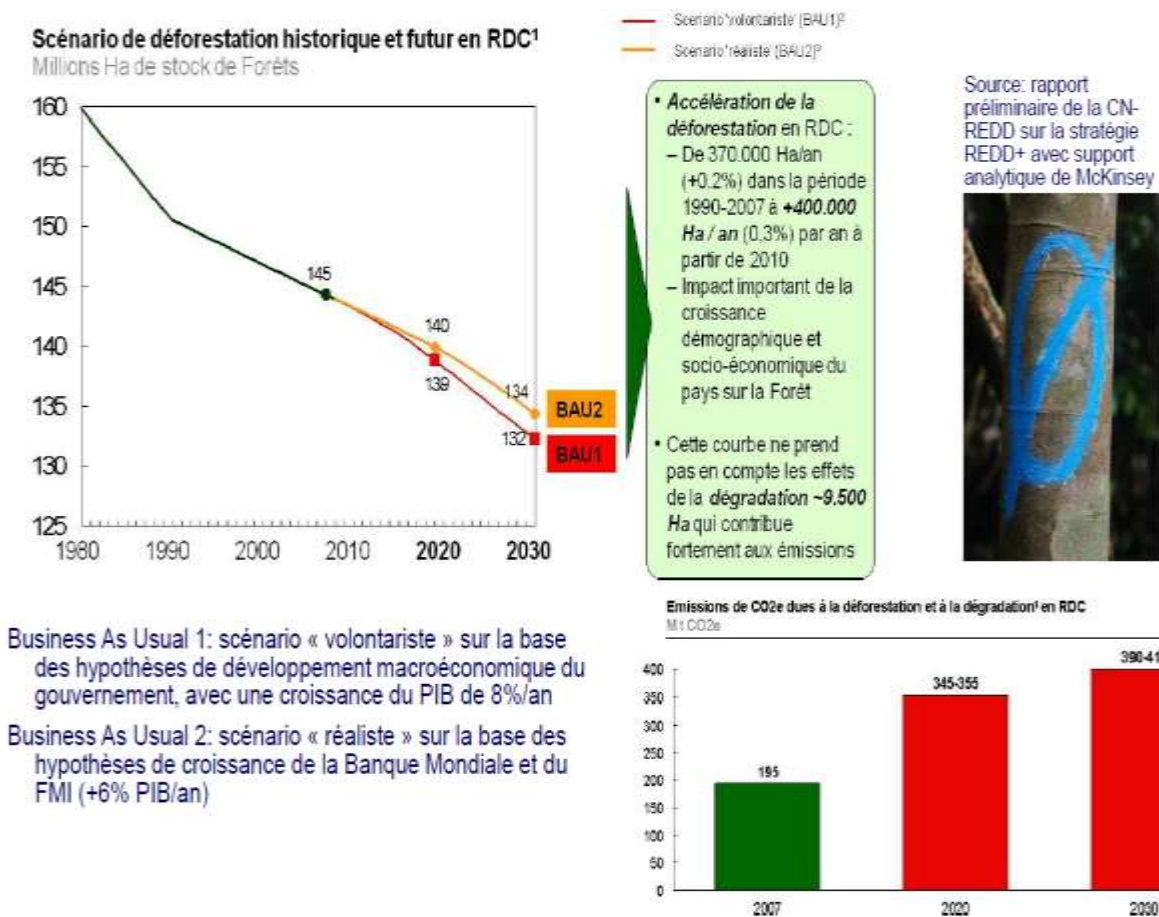
L’ONU-REDD (PNUE) en RDC est un acteur déterminant dans le processus REDD+ de la RDC. Grâce à l’appui financier de la Norvège, il a permis le démarrage du processus REDD+ en RDC et a donné de la consistance et la crédibilité internationale au processus REDD+ de la RDC. Toutefois, l’ONU – REDD+ a aussi développé une étroite collaboration et des synergies concrètes avec le FCPF (Banque mondiale) et d’autres partenaires comme le PNUD, FAO, ONGI, WWF, GTZ,...

b. Le niveau de référence

1. Le scénario de référence

Le scénario de référence représente la courbe prévisionnelle des émissions de CO2 contre laquelle les réductions pourront être calculées (ONU – REDD+, 2009).

Figure 9: Scénario de déforestation historique et future de la RDC



ONU – REDD +, 2009

Le support analytique de McKinsey prévoit deux scénarios. Le scénario « volontariste » (BAU1) qui pourrait réduire le stock des forêts de la RDC à 132 millions ha en 2030 et le scénario « réaliste » (BAU2) à 134 millions ha. Les réductions liées aux activités REDD+ pourront être calculées à partir de ces scénarios. Pour dégager les coûts d'opportunité, il est important de connaître le scénario de référence afin d'établir les impacts des trajectoires de changement d'affectation des terres.

2. Le système de mesure, de rapportage et de vérification (MRV)

Le système de mesure, de rapportage et de vérification (MRV) est un dispositif scientifiquement robuste pour mesurer, rapporter et vérifier l'évolution réelle des émissions de CO₂ liées aux activités REDD+. (ONU – REDD+, 2009). Le MRV est un outil incontournable de mise en œuvre de la REDD+ et un bouclier contre le déplacement de la déforestation.

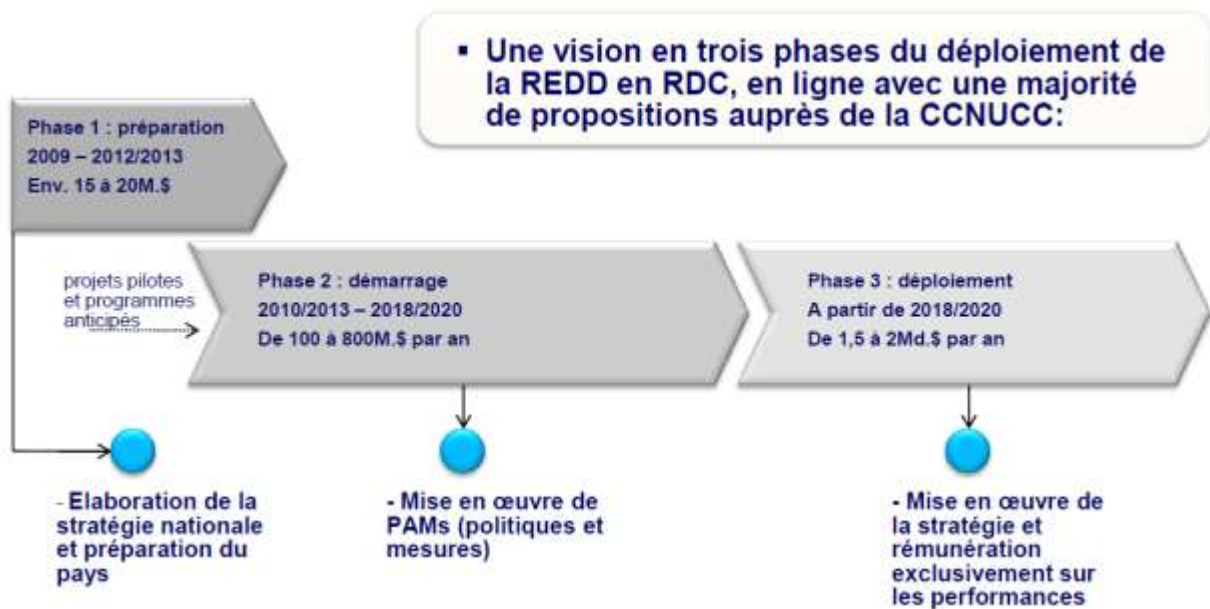
La RDC utilise le MRV pour le suivi et la sauvegarde de ses forêts. Le MRV a permis à la RDC d'asseoir sa gouvernance forestière dans le cadre de la REDD+ et d'atteindre la dernière phase prévue par Cancún en atteignant les standards et sauvegardes socio-environnementaux exigés.

c. Le financement : Le « Fast Start »

1. Le schéma de financement

Pour financer les coûts d'opportunité, de la mise en œuvre et de la transaction ainsi que les coûts institutionnels, la RDC a mis en place un schéma à trois phases : Préparation, démarrage et déploiement (ONU – REDD+, 2009).

Figure 10: Le schéma de financement des phases du déploiement de la REDD+ en RDC



ONU – REDD+, 2009

2. Les sources de financement : « Fast start »

Les trois sources de financement de la REDD+ en RDC sont : L'ONU – REDD+, le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale (FCPF) et le Programme d'investissement pour la forêt.

Grâce à ces trois sources principales de financement, la RDC s'est inscrite dans l'Initiative « Fast Start » pour bénéficier du soutien financier précoce au moment où les négociations se déroulent encore.

Cette initiative a permis à la RDC de financer la préparation de sa stratégie nationale et la mise en œuvre d'activités de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts.

3.2.3 Le milieu rural congolais : Complexe rural (Karsenty)

Le complexe rural est bien cerné par les moteurs de la déforestation et la dégradation des forêts rurales ainsi que par les défis propres au milieu rural.

A. Les moteurs ruraux de la déforestation et la dégradation des forêts en RDC

Les causes de la déforestation et la dégradation des forêts rurales en RDC sont de deux ordres : Les causes directes et les causes indirectes.

1. Les causes directes : L'agriculture sur brûlis

La déforestation et la dégradation des forêts impliquent rarement une seule cause directe. Il y a toujours interaction entre plusieurs causes directes et indirectes. Certes, les causes directes au cœur de la déforestation et la dégradation en RDC existent aussi au niveau rural. L'agriculture itinérante sur brûlis, la carbonisation, la collecte de bois de chauffe souvent due à la forte demande provenant des hotspots et aux prélèvements énergétiques et les feux de brousse provenant souvent de la construction d'axes routiers sont les causes les plus pertinentes au niveau rural congolais.

Dans la province de Bandundu, ceinture d'approvisionnement du « Hot Spot » Kinshasa, l'agriculture sur brûlis est la première cause de déforestation et de dégradation des forêts rurales. Elle consiste à la culture de 2 ou 3 ha (1/4 ha par personne) sur 2 — 3 ans, suivi d'une jachère de 7 à 12 ans, afin de reconstituer la fertilité et de contrôler les adventices

(Karsenty A. , 2012). L'abatage des arbres à la quête d'une brève fertilisation après le brûlis libère le gaz à effets de serre stocké par ces arbres. La culture sur brûlis persiste aussi par manque d'autres moyens de gérer la fertilité des sols. La démographie galopante et l'extrême pauvreté amplifient la pression sur les forêts rurales.

2. Les causes indirectes : La démographie et l'extrême pauvreté

Quand la population dépasse 10-15 hab/km², les temps de jachère diminuent, la fertilité décroît et la part du manioc s'accroît aux dépens des plantes les plus exigeantes (dont les céréales (Karsenty, 2012). Il est évident qu'à 20-30 hab/km², le système n'est plus vraiment praticable et la jachère tend à disparaître.

Dans la province de Bandundu, la densité est de 29 hab/km². Ce qui fait que le système n'est plus praticable mais aussi la pression sur les forêts est forte. D'autant plus que la population de Bandundu est estimée à près de 9.892.467 habitants dont 80 % de la population est rurale (DSRP Bandundu, 2006).

La province de Bandundu est dans la même dynamique démographique que la RDC qui a l'un des taux de croissance démographique les plus élevés au monde (United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population division, 2013) Les effets de la croissance démographique rurale et la persistance de l'abattis – brûlis vont faire exploser le taux de la déforestation des forêts rurales.

La pauvreté est une cause sous-jacente, qui en combinaison avec les causes directes et les autres causes sous-jacentes mentionnées plus haut, amplifie la déforestation. « Une méta-analyse de 152 études sur la déforestation dans le monde note que la pauvreté est citée comme une cause de la déforestation dans un peu plus de 40 % des cas » (Aho, 2011). En

analysant les liens entre l'environnement et les OMD en RDC, le constat est que « la pauvreté, à travers notamment l'absence d'alternatives économiques ou technologiques, favorise en RDC l'exploitation non durable des terres pour l'agriculture, du bois, la surpêche ou la chasse excessive, bien que cela se révèle contreproductif sur le long terme » (Aho, 2011). Donc, les moyens d'existence et les stratégies des ruraux vivants dans l'extrême pauvreté dans la province de Bandundu accroissent la pression sur les forêts rurales. Par ailleurs, la dégradation des forêts aggrave l'extrême pauvreté. Il se crée alors un cercle vicieux. Ce cercle est la trappe à l'extrême pauvreté rurale.

B. Les défis de la REDD+ en milieu rural

Il existe plusieurs défis à relever pour la réussite de la REDD+ en milieu rural qui ont été adressés tout le long des phases de la mise en place de la stratégie nationale de la RDC et des universités REDD+, mais les plus importants sont ceux du déplacement de la déforestation, de la « rente forêt » et de la compensation.

Pour faire face aux déplacements de la déforestation et la dégradation des forêts, la RDC a adopté le système MRV. Pour le défi de la « rente forêt », il serait souhaitable que la RDC et la province de Bandundu encouragent l'intensification écologique de l'agriculture (Karsenty, 2000) par des investissements dans l'agriculture rurale. Ce qui évite le chantage des ruraux et surtout de glisser vers une rente de conservation des forêts alors qu'il s'agit d'éviter la déforestation.

Le défi de la compensation est lié à la concurrence que doit faire la REDD+ face à l'expansion agro-industrielle dans le bassin du Congo. L'avantage financier de la REDD+ étant mince par rapport aux apports agro-industriels, il est crucial de considérer la

REDD+ comme un mécanisme de financement innovant et l'inscrire dans un projet de développement.

3.3 Conclusion partielle

Dans ce chapitre, il était question de comprendre la REDD+ dans son environnement international, saisir son potentiel dans le bassin du Congo et ses défis dans le complexe rural de Bandundu. Ainsi, après avoir analysé les repères historiques de la REDD+ et sa structure, ce chapitre a fait ressortir les enjeux de la REDD+ pour son évolution et pour les opportunités qu'elle offre dans la lutte contre la pauvreté. Le premier enjeu plus technique est celui du carbone forestier et la conservation des forêts dans les pays en développement. Le deuxième plus financier est celui du financement de la REDD+. Pour adresser ces deux enjeux, la CdP 21 sera capitale parce qu'elle va intégrer les pays en développement dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et déterminer le schéma de financement de la REDD+.

La deuxième conclusion de ce chapitre est de souligner le fait que la RDC est un pays REDD+ qui a une stratégie nationale REDD+ dans la dernière phase d'implémentation. La RDC a défini son niveau de référence et mis en place un système MRV. Le potentiel REDD+ de la RDC vient du fait que 61 % du couvert forestier du bassin du Congo se trouve dans son territoire et le stock de carbones forestiers se situe autour de 20 à 30 milliards de tonnes de carbones (ONU-REDD+, 2010). Mais malgré ce potentiel REDD+, le niveau de corruption hypothèque les champs d'opportunités ouverts par la REDD+ en RDC. Par ailleurs, dans le complexe rural de Bandundu marqué par l'agriculture sur brûlis, la forte croissance démographique et l'extrême pauvreté, la

REDD+ devra faire face aux défis du déplacement de la déforestation, de la « rente forêt » et de la compensation. Le système MRV et l'approche REDD+ pro pauvre ou d'investissement permettront de surmonter ces défis.

QUATRIÈME CHAPITRE REDD+ : UN PROGRAMME D'ÉTHIQUE ET DE JUSTICE ENVIRONNEMENTALES

L'analyse préliminaire des causes de déforestation aboutit au constat que certaines causes de déforestation sont aussi des facteurs ralentissant le développement du pays (causes politiques et institutionnelles par exemple), alors que d'autres sont collatérales d'un développement économique (construction d'infrastructures par exemple). La stratégie nationale cherchera à adresser directement les premières, et à accompagner les secondes de façon à réduire leurs impacts négatifs sur le couvert forestier et les services environnementaux associés. (Guay, B., 2010)

4.1 REDD+ une source novatrice de financement du développement

En 2002, la notion de financement innovant a été introduite dans le débat international en 2002 lors du sommet de Monterrey et en 2006, le Groupe Pilote a été créé. La REDD+ n'est pas encore dans la liste des mécanismes de financement innovants retenus par le groupe pilote, mais elle a toutes les caractéristiques exigées pour ces mécanismes :

- La complémentarité

L'APD demeure un élément essentiel, mais elle ne permettra pas à elle seule de répondre aux défis des OMD fixés par le sommet du Millénaire en 2000 à New York. D'autant plus que l'objectif de 0,7 % du RNB n'a toujours pas été atteint par plusieurs pays. D'où la mise en place des mécanismes innovants pour venir compléter les APD.

La REDD+ financée par le FVC ne va pas supplanter les APD, mais va apporter des ressources supplémentaires pour lutter contre la pauvreté notamment contre l'extrême pauvreté rurale dans la province de Bandundu. La REDD+ génère des revenus de compensation dont il serait regrettable de ne pas canaliser vers la lutte contre la pauvreté locale en complément aux APD. LE PNUE et la RDC conçoivent la REDD+ comme un élément important pour une économie verte (PNUE, 2014). À la suite de Karsenty et son PSE d'investissement (Karsenty, 2011) ou de l'UICN et sa REDD pro pauvre (UICN, 2014), la REDD+ est non seulement complémentaire aux APD en termes des revenus qu'elle devra générer comme mécanisme innovant de financement, mais aussi en termes d'objectifs qu'elle permettra d'atteindre comme un moyen pour atteindre les OMD.

Elle a aussi le potentiel pour créer un effet catalyseur qui pourrait attirer les APD et d'autres sources de financement du développement. Par ailleurs, les sources du FVC pourraient remettre en cause ce caractère complémentaire si les APD sont la source du FVC, car la REDD+ est une APD pour lutter contre la déforestation. Ce qui ne semble pas le cas si on s'en tient à la *décision 4/CP.19* de la Cdp19 qui inclut les sources publiques et privées ainsi que d'autres sources. En conséquence, provenant de plusieurs sources, les revenus de la compensation des coûts d'opportunités dans le cadre de la REDD+ sont des apports additionnels des fonds.

- La prévisibilité et la stabilité

Malgré les critères définis à Accra sur l'efficacité de l'aide (Accra, Ghana, 2-4 septembre 2008), les APD restent volatiles et imprévisibles parce que liées à des impératifs politiques et budgétaires nationaux inévitablement changeants. Or pour atteindre les OMD, il faut des mécanismes stables et prévisibles.

Une fois que la REDD+ est mise en place et qu'elle compense les coûts d'opportunité, elle devient stable et prévisible. Dans le cas étudié par ce mémoire, la REDD+ va permettre une prévision du financement de la lutte contre l'extrême pauvreté rurale. Mais pour cela, il faut que l'architecture du FVC soit complétée et le montant déterminé à Paris. Dans le cadre de Varsovie pour la REDD+, la Cdp dans sa *Décision 9/CP.19* invite les entités de financement, y compris le FVC dans un rôle clef, à assurer un financement adéquat et prévisible fondé sur les résultats de manière équitable et équilibrée (Nemitz, 2014).

Par ailleurs, à défaut d'un accord international sur le climat qui déterminera le montant et l'architecture du FVC et permettra d'avoir une stratégie à long terme, adéquate et prévisible sur la manière de satisfaire les besoins financiers de la REDD+ (Angelsen, Brockhaus, Sunderlin, & Verchot, 2012), la prévisibilité et la stabilité de la REDD+ ne seront pas assurées. Ce qui remettrait en cause son statut de potentiel mécanisme innovant de financement. La prévisibilité et la stabilité des revenus de la REDD+ dépendent donc de la négociation sur le FVC. La REDD+ pourrait générer des revenus complémentaires aux APD une fois sa mise en place terminée et les questions de son financement réglées en amont.

- Les quatre types de mécanismes

Les nouvelles ressources pour le développement s'appuient sur quatre types de mécanismes (les contributions obligatoires, les contributions volontaires, les garanties d'emprunt et les mécanismes de marché). La REDD+ s'appuie sur les contributions volontaires et les mécanismes du marché (Accord de Durban).

Mais les contributions volontaires à travers le FVC sont privilégiées depuis Varsovie (Le Cadre de Varsovie pour la REDD+, *Décision 9/CP.19*). « À Varsovie, les liens institutionnels entre la COP et le Fonds vert ont été établis. Cela concerne notamment les dispositifs de revue, d'évaluation, de reporting et d'indépendance. Les décisions de financement sont ainsi entièrement sous la responsabilité du conseil du Fonds vert, même si la COP peut émettre des orientations sur la politique d'investissement » (Dupont, Morel, Bellassen, & Deheza, 2013).

Par ailleurs, « à Varsovie, aucun accord n'a été atteint sur le cadre pour les approches multiples (Framework for Various Approaches – FVA) dont le traitement est reporté (...). Le FVA doit permettre de fournir un cadre d'analyse commun sur les différentes politiques – dont les mécanismes de marché – mises en place nationalement, régionalement ou localement. Malgré les travaux engagés dans les précédentes COP, le nouveau mécanisme de marché (NMM) – dont la structure reste à préciser – n'a pas connu d'avancée notable. Il y a eu peu d'avancées également sur la question des NAMA si ce n'est ceux concernant la forêt » (Dupont, Morel, Bellassen, & Deheza, 2013)

Pour lutter contre les trappes à extrême pauvreté en milieu rural, la REDD+ s'appuyant sur le FVC est plus efficace malgré le fait que les montants ne sont pas énormes comme les mécanismes du marché, elle est plus adaptée au complexe rural.

- Les partenariats nouveaux

Les mécanismes de financement innovants sont construits à partir des partenariats nouveaux entre le Nord et le Sud, entre les États, les ONG et les organisations internationales, entre les secteurs public et privé, avec le soutien de la société civile.

Depuis la CdP11, la REDD+ est au cœur des négociations sur le changement climatique. La REDD+ est à la fois un nouveau partenariat pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts ainsi que pour lutter contre l'extrême pauvreté rurale. La CdP21 à Paris sera déterminante sur le FVC dont une partie sera destinée à la REDD+ (*Décision I/CP.16* à Cancún : Décision : Para. 102-111, Annexe III.).

- Les liens avec les biens publics mondiaux (BPM)

Les financements innovants ont un rôle de service public mondial. Ils permettent la protection des biens publics mondiaux. La REDD+ permet la protection de la biodiversité des forêts, l'habitat des animaux et surtout contribue à la lutte contre le changement climatique en augmentant le stock des carbones forestiers. Le rapport Stern souligne le lien entre la REDD+ et les écosystèmes forestiers dans l'optique d'atténuation des conséquences du changement climatique. Ce rapport souligne aussi le fait que la REDD+ est une solution à moindre coût pour lutter contre le changement climatique (Pelletier, J. et Potvin, C., 2011).

- La correction des effets négatifs de la mondialisation

La mondialisation renforce les inégalités sociales entre les urbains et les ruraux. En effet, le milieu rural n'est pas intégré à la mondialisation et donc mis à l'écart des grands flux et des IDE. En conséquence, la pauvreté rurale augmente plus vite que la pauvreté urbaine. Ce qui soulève la question d'équité sociale suffisante entre ruraux et urbains. En RDC, 75,7 % des ruraux vivent sous le seuil de pauvreté (Banque mondiale, 2014). Dans la province de Bandundu, 80 % de la population sont des ruraux (DSRP Bandundu 2).

La REDD+ est un dispositif de justice environnementale et d'équité environnementale qui devra apporter des correctifs aux effets négatifs de la mondialisation en s'attaquant à la pauvreté rurale par la diversification des revenus des ruraux et l'adaptation au changement climatique.

La REDD+ remplit toutes les caractéristiques d'un mécanisme de financement innovant. Son utilisation pour compenser les coûts d'opportunité et comme intrant pour financer les

projets de réduction de l'extrême pauvreté rurale justifierait sa place dans la liste de mécanisme de financement innovant.

4.1.1 Les coûts d'opportunité

Par sa valeur d'échange, la REDD+ devra générer des revenus de compensation des coûts d'opportunité qui peuvent sortir les milieux ruraux de la trappe de l'extrême pauvreté. Ces compensations des coûts d'opportunités ont de l'impact sur les trajectoires de diversification des revenus des ruraux. Elles augmentent le capital financier et la capacité des ruraux à épargner. Le capital financier des ruraux devenant plus stable et prévisible, ils peuvent financer la mobilité sociale. C'est – à – dire mobiliser les ressources pour des éventuelles dépenses de scolarisation des enfants ou de spécialisation.

Toutefois, l'approche des coûts d'opportunité que ce mémoire privilégie n'est pas celle de McKinsey qui est une approche à géométrie variable. En effet, « un problème fondamental de l'approche Mc Kinsey est qu'elle raisonne de façon univoque en contribution à la croissance du PIB, sans tenir compte des réalités sociales, culturelles et des impacts négatifs de cette croissance, qu'on pourrait tout autant analyser comme des coûts d'opportunité liés à l'exploitation destructrice de la forêt (destruction de services environnementaux et sociaux), et coûts d'opportunité liés à l'affaiblissement de la gouvernance (incitation à la corruption, aux pratiques illégales), etc. » (Ngongo, René; Frignet, Jérôme; Jacquemart, Karine, 2010). D'où il est important que la REDD+ soit accompagnée des réponses politiques des autorités locales et nationales pour minimiser les coûts d'opportunité liés à l'affaiblissement de la gouvernance telle que l'incitation à la

corruption. En RDC, il est important de capitaliser le modèle de calcul informatisé des courbes des coûts d'opportunité liés à la REDD+ conceptuellement basé sur le Manuel de formation de la Banque Mondiale (Kapp, 2013). Ce modèle a été testé pour analyser le changement d'utilisation des terres dans les deux projets pilotes REDD+ en RDC en 2001-2011 : Le projet Luki Réserve de la biosphère de la forêt de Mayombe et le projet pilote de REDD Ecomakala au Nord Kivu. Ce mémoire plaide pour que cette expérience serve de référence pour des projets en milieu rural au Bandundu.

Une fois déterminés, les coûts d'opportunités doivent évoluer pour devenir les coûts d'investissement comme les PSE d'investissement « *tournés vers le financement d'un développement local qui ménage les ressources environnementales et qui puisse devenir autonome sur le long terme* » (Karsenty, 2011). La REDD+ permettrait aux ruraux de sortir de l'extrême pauvreté en augmentant leur portefeuille. C'est – à – dire de vivre au-delà d'un 1,25 dollar par jour.

La trajectoire de la diversification enclenchée, les revenus des coûts d'opportunité devra permettre aux ruraux avec des bas revenus et une faible diversification d'avoir une marge de manœuvre. Les revenus de la compensation canalisés comme intrants dans le projet de développement devront permettre aux ruraux d'atteindre le point de rupture où ils auront assez d'argent soit pour investir dans la mobilité sociale soit pour se spécialiser. Le système de MRV veillera à ce que ces revenus ne produisent pas les effets rebond. De ce fait, la trajectoire de la diversification progressera vers les activités d'exploitation durable des forêts rurales dans le cadre du mécanisme REDD+. Ce qui améliore la prévisibilité et la stabilité des revenus des ruraux. L'analyse de la composition du portefeuille des ruraux

faite dans le cadre du programme « Ruralstruc » soulignait déjà le rôle des trajectoires de diversification dans la spécialisation et la mobilité sociale.

La REDD+ par la compensation des coûts d'opportunité est donc un mécanisme de financement innovant capable de soutenir l'atteinte de l'objectif de réduire l'extrême pauvreté dans la province de Bandundu parce qu'avec ses 80 % de population rurale et pauvre et sa situation dans la zone d'approvisionnement de la ville de Kinshasa (Hospot), la province de Bandundu peut espérer recevoir les revenus de la compensation. Comme une des provinces pilotes avec plusieurs projets et initiatives REDD+ notamment : Era Congo dans le Mai-Ndombe et Novacel à Kwammouth, la province de Bandundu devrait s'orienter vers une REDD+ pro pauvre et d'investissement et grâce aux revenus complémentaires de la compensation, elle devra espérer l'atteinte de l'OMD 1.

4.1.2 Un intrant pour la réduction de l'extrême pauvreté rurale

Si la compensation des coûts d'opportunité permet de réduire l'extrême pauvreté rurale et laisse entrevoir les possibilités de financer la mobilité sociale, il faut une structure pour capter l'épargne des ruraux et la canaliser vers les projets de mobilité sociale et de spécialisation.

Pour aller vers cet objectif, il faut que les revenus de la compensation des coûts d'opportunité deviennent des intrants sur lesquels seront construits les projets de mobilité sociale et de spécialisation comme le PSE d'investissement (Karsenty, 2011). Cette approche n'est pas aussi éloignée de l'approche REDD+ pro-pauvres mise en place par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), mais elle plaide pour

que les ONG, porteuses des projets de développement, couplent les agendas REDD+ et OMD. La pertinence de cette approche est celle de saisir l'opportunité de financement supplémentaire aux APD et d'inscrire les projets dans la dynamique du développement durable. Cette approche permet également aux ONG de répondre aux défis du fléchissement de l'aide et du passage des OMD aux ODD. La province de Bandundu regorge d'atouts déjà évoqués pour la mise en place d'un tel projet.

Car, si la restauration d'écosystèmes ou la lutte contre leur dégradation reste en général l'objectif premier, le mécanisme peut également être mobilisé dans un souci de lutte contre la pauvreté, voire de redistribution sociale (Karsenty et collab., 2014). La légitimité et l'efficacité de l'assignation de divers objectifs à la REDD+ rendent la lutte contre la déforestation et la dégradation plus anthropocentrique. Ainsi, la REDD+ peut-être donc un mécanisme de financement innovant lorsqu'elle est utilisée comme intrant pour financer les activités de réduction de l'extrême pauvreté en canalisant l'épargne des ruraux générée par la compensation. Au même moment, en réduisant l'extrême pauvreté, la REDD+ réduira la pression rurale sur les forêts si le mécanisme MRV empêche l'effet rebond.

4.2. La pression de l'extrême pauvreté sur la forêt rurale

L'une des plus grandes menaces pour l'environnement mondial est le nombre important de pauvres ruraux qui se tournent de plus en plus vers les forêts tropicales pour les nourrir et les abriter (Butler, 2009). Dans une note sur les liens entre environnement, changement climatique et pauvreté en RDC rédigée par Aho, le team leader de l'Unité de Lutte Contre la Pauvreté du PNUD et son équipe pour la RDC reconnaissent que la pauvreté est un facteur majeur de dégradation de l'environnement. Ils illustrent ce lien par l'exemple

d'Haïti qui avec 65 % de ses habitants vivant avec moins de 1 USD par jour, autrefois un pays pleinement boisé, a perdu 97 % de son couvert forestier (Aho & Legrand, 2011).

L'utilisation de la REDD+ comme un mécanisme innovant de financement crée une nouvelle occasion de conservation des forêts et de stockage des gaz à effets de serre. Cette utilité marginale de REDD+ vient de la réduction de la pression de l'extrême pauvreté rurale sur les forêts grâce à l'approche REDD+ pro pauvre (Union Internationale pour la Conservation de la Nature, 2014)) et REDD+ d'investissement ((Karsenty, Guingand, Langlais, & Polge, 11, 12 & 13 Juin 2014)).

Dans la province de Bandundu, 80 % de la population sont des ruraux et pauvres. Or « la dégradation de l'environnement en RDC est largement le fait des populations pauvres. C'est le cas pour les deux principaux facteurs de déforestation que sont l'agriculture et le bois-énergie » (Aho, 2011). Les revenus de la compensation canalisés vers le financement de la lutte contre les trappes de l'extrême pauvreté renforcent la première mission de lutte contre la déforestation et la dégradation ainsi que celle de la conservation du stock de carbone forestier parce qu'elle s'attaque à l'un des moteurs de la déforestation en milieu rural, à savoir : l'extrême pauvreté rurale. Pour que la réduction de la pauvreté soit efficiente dans la lutte contre le changement climatique, le système de MRV doit fonctionner pour annuler les effets rebonds et les revenus de la compensation canalisés vers des objectifs de lutte contre la déforestation, la dégradation des forêts et la conservation du stock de carbone forestier. Le programme « the Alternatives to Slash-and-Burn (ASB) en Indonésie est un exemple instructif sur les effets rebonds.

4.3. Les défis

Pour que la REDD+ devienne un mécanisme de financement innovant et couple les agendas des luttes contre le changement climatique et contre l'extrême pauvreté, elle doit relever plusieurs défis. La plupart de ces défis sont adressés par la stratégie nationale REDD+ de chaque pays. La stratégie nationale REDD+ de la RDC aborde plusieurs de ces défis, mais deux de ces défis méritent d'être soulignés parce qu'ils touchent aux caractéristiques de la REDD+ comme mécanisme de financement innovant : L'adéquation d'échéance et l'effet rebond.

L'adéquation d'échéance souligne la fragilité de la caractéristique « stabilité et prévisibilité » du mécanisme REDD+ de financement innovant. Son évolution sur un horizon de planification pourrait être comme les APD. C'est – à – dire dépendante des plusieurs variables qui ne permettent pas d'éliminer les incertitudes. Le FVC contrairement au marché est construit autour de la disponibilité des fonds et paraît démuné lorsqu'il y a la défaillance d'un contributeur. Si le défi est réel, il faut souligner les efforts fournis à Varsovie pour la diversification des sources du FVC notamment avec l'inclusion du secteur privé. La CdP 21 à Paris en décembre 2015 sera un moment important pour déterminer le montant disponible pour la REDD+, mais aussi, les autres sources retenues pour financer le FVC. Enfin, la complémentarité des mécanismes de financement éloigne encore un peu plus le manque de liquidité et permet la prévision.

Par ailleurs, l'effet rebond rappelle le comportement des consommateurs qui augmentent leur consommation lorsque leurs revenus augmentent. Dans le contexte de ce mémoire, il s'agira de voir les ruraux sortis de la pauvreté s'orienter vers le déboisement ou vers les activités qui dégradent l'environnement. Fearnside (1997) souligne cet effet rebond pour l'Indonésie en analysant l'échec relatif du programme « the Alternatives to Slash-and-Burn » (ASB). Cet effet sera reconnu par l'ASB qui le décrira en ces termes : « *Instead of food production insecurity and poverty driving deforestation in the transmigration areas under study, the main causes are the profits and establishment of land claims that can be achieved by planting tree crops such as rubber* » (Alternatives to Slash-and-Burn cité par Fearnside, (Fearnside, 1997)) La REDD+ doit éviter que l'accroissement des revenus des ruraux se traduise par un réinvestissement dans des efforts accrus de déboisement (Karsenty, Guingand, Langlais, & Polge, 11, 12 & 13 Juin 2014). Ce qui remettrait en cause le lien entre la REDD+ et le BPM. D'où la nécessité de mettre en place des projets qui captent l'épargne des revenus de la compensation et les canaliser vers des activités de spécialisation et de mobilité sociale.

4.4 Conclusion Partielle

Au terme de ce chapitre, il convient d'abord de relever le fait que la REDD+ a toutes les caractéristiques d'un mécanisme de financement innovant. Ensuite, ses coûts d'opportunités, une fois déterminés, pourraient évoluer pour devenir les coûts d'investissement comme les PSE d'investissement. Ces coûts d'investissement devront alors être canalisés comme intrants vers les projets de mobilité sociale et de spécialisation en milieu rural dans le Bandundu. Ce qui va impacter sur la trajectoire de

la diversification des revenus des ruraux et aura un effet positif sur la réduction de la pauvreté rurale. De ce fait, en réduisant la pauvreté rurale, la REDD+ contribuera à diminuer la pression sur les forêts rurales. Mais pour cela il faut en premier lieu réduire le risque d'adéquation d'échéances en déterminant la source de financement de la REDD+ et en la rendant complémentaire à d'autres sources de financement. Enfin, il faut réduire le risque d'effet de rebond en veillant au bon fonctionnement du système MRV.

CONCLUSION : LA REDD+ AU-DELÀ DE LA FORÊT

Le fléchissement des APD observé durant la crise financière et économique est amplifié par les politiques de rigueur des bailleurs des fonds. Malgré l'atteinte de l'OMD 1 dans le monde, l'extrême pauvreté a continué à progresser en Afrique surtout en milieu rural. Le changement climatique particulièrement la déforestation et la dégradation de l'environnement est venu aggraver la situation des pauvres ruraux. Il s'est formé un cercle vicieux autour de la déforestation, la dégradation des forêts et l'extrême pauvreté. Pour rompre ce cercle vicieux, ce mémoire a exploré les possibilités d'utiliser la REDD+ comme un mécanisme innovant de financement tout en s'assurant qu'elle reste efficace dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Pour cette analyse, le cas d'étude choisi est la province de Bandundu en RDC, pays au cœur du bassin du Congo avec la capacité de séquestration annuelle moyenne de 500 MtCO₂ (Monnerat, 2011). La province de Bandundu a une population dont 80 % sont rurales et pauvres. Le cadre théorique de cette analyse est une intersection entre la justice environnementale et l'éthique environnementale. Le cadre opératoire est le découplage avec une variable environnementale (la lutte contre la déforestation) et une variable développementaliste (la lutte contre la pauvreté).

En effet, la première conclusion de cette analyse est que la REDD+, conçue pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, aurait toutes les caractéristiques d'un mécanisme innovant telles que définies par le groupe pilote sur les financements innovants pour le développement. Le fait qu'elle devra générer des revenus de la compensation qui aura un impact sur le portefeuille des ruraux offre une opportunité de

financement de la lutte contre la pauvreté rurale en l'utilisant comme intrant pour les projets de diversification des revenus et de mobilité sociale des ruraux. Elle peut coupler l'agenda des OMD et celui de la lutte contre le changement climatique à travers l'approche REDD+ pro-pauvre et REDD+ d'investissement. Cette approche permet aux ONG de canaliser les revenus des compensations des coûts d'opportunité vers des projets de spécialisation et ceux qui ont une incidence sur les trajectoires de diversification des revenus des ruraux. Toutefois, pour cela il faut relever certains défis notamment la complexité technique à évaluer l'usage et les valeurs du carbone, les questions de l'adéquation d'échéances et la complexité de la gouvernance dans les contextes d'inégalité et des états fragiles. Dans le cas de la province de Bandundu et de la RDC, pour que la REDD+ joue ce rôle de mécanisme de financement innovant il faut l'accompagner des réponses politiques des autorités locales et nationales pour minimiser l'incitation à la corruption.

La deuxième conclusion de cette analyse est qu'en réduisant l'extrême pauvreté, la REDD+ réduirait également la pression des pauvres ruraux sur les forêts. La pauvreté est une cause indirecte de la déforestation et de la dégradation des forêts rurales, en agissant sur la pauvreté rurale, la REDD+ pro – pauvres ou d'investissement devra annuler les effets néfastes de la pauvreté sur l'environnement rural si le système MRV empêche l'effet rebond.

De ce qui précède, la REDD+, programme d'éthique et de justice environnementale, est une initiative globale qui offre plusieurs opportunités. Mais elle est une initiative pas encore achevée. Pour que la REDD+ tienne ses promesses, le financement du FVC doit être arrêté. La CdP 21 devra déterminer la direction de l'évolution de la REDD+ et

préciser la structure de son financement. En attendant la maturité du financement de la REDD+, force est de souligner le fait qu'au-delà de la conservation et la gestion durable de la forêt, la REDD+ est déjà un mécanisme de financement innovant.

BIBLIOGRAPHIE

- African Forest Forum (AFF). (2015). Récupéré sur www.afforum.org/
- Aho, G., & Legrand, T. (2011). Liens entre environnement, changement climatique et pauvreté en RDC. (P. d. RDC, Éd.) Récupéré sur http://www.cd.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/eenv/UNDP-CD-LIENS-ENTRE-ENVIRONNEMENT-PAUVRETE-ET-CC.pdf
- Angelsen, A., & McNeill, D. (2013). Chapitre 3: L'évolution de la REDD+. Dans A. Angelsen, M. Brockhaus, W. D. Sunderlin, & L. V. Verchot, *Analyse de la REDD+. Les enjeux et les choix* (pp. 37-59). Bogor: Center for International Forestry Research. Récupéré sur http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BAngelsen130203F.pdf
- Angelsen, A., Brockhaus, M., Sunderlin, W., & Verchot, L. (2012). Analysing REDD+: Challenges and choices. Center for International Forestry Research (CIFOR), Bogor, Indonesia. Récupéré sur www.cifor.org/online-library/browse/view-publication/publication/3805.html
- Anota, M. (2014, avril 11). *Y a-t-il des trappes à pauvreté ?* Récupéré sur D'un champ l'autre : <http://www.blog-illusio.com/article-y-a-t-il-des-trappes-a-pauvrete-123301646.html>
- Aquino, A., & Guay, N. (2013). Implementing REDD+ in the Democratic Republic of Congo: An analysis of the emerging national REDD+ governance structure. *Forest Policy & Economics*, 36, 71-79. Récupéré sur <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1389934113000555>
- Asare, R., Kyei, A., & Mason, J. (2013, Juillet 22). The community resource management area mechanism: a strategy to manage African forest resources for REDD+. *PHILOSOPHICAL TRANSACTIONS B*, 368(1625). Récupéré sur <http://rstb.royalsocietypublishing.org/content/368/1625/20120311>
- Awono, A., Somorin, O. A., Eba'a Atyi, R., & Levang, P. (2014). Tenure and participation in local REDD+ projects: Insights from Southern Cameroon. *Environmental Science and Policy*, 76-86.
- Banque Mondiale. (2013). *RuralStruc Program*. Washington: Groupe Banque Mondiale. Récupéré sur <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/0,,>

contentMDK:21079721~pagePK:146736~piPK:146830~theSitePK:258644,00.html

Banque Mondiale. (2014). *Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population rurale), Indicateurs du développement dans le monde*. Washington: Groupe Banque mondiale. Récupéré sur <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.RUHC/countries/CD?display=map>

Banque mondiale. (s.d.). *FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FPCF)*. Récupéré sur <http://www.forestcarbonpartnership.org/>

Bernard, A. (2014). Utilisation des terres et REDD+ : Le renforcement des capacités des communautés dans et autour de la Réserve de biosphère de Luki par une meilleure compréhension des usages. *Mémoire (MSc), Maîtrise en sciences forestières*. Laval, Québec: Université de Laval. Récupéré sur <http://www.theses.ulaval.ca/2014/31312/31312.pdf>

Bertzky, M., Mané, L., Ravilious, C., Dickson, B., Miles, L., & Kapos, V. (2012). Biodiversité des forêts :explorer les avantages et les risques de la REDD + en République Démocratique du Congo. *Colloque «Forêt, économie verte et lutte contre la pauvreté » 5 - 7 février; Forum francophone préparatoire à RIO+20, 8 - 9 février*. Lyon. Récupéré sur <http://synapse.uqac.ca/wp-content/uploads/2012/03/biodiversite-forets-avantages-risques-congo-Mane-Bertzky-Lyon.pdf>

Beymer-Farris, B. A., & Bassett, T. J. (2012). The REDD menace: Resurgent protectionism in Tanzania's mangrove forests. *Global Environmental Change* 22:2, pp. 332–341. doi:10.1016/j.gloenvcha.2011.11.006

Blanchfield, M. (2015, janvier 26). Critiqué pour un rapport, le directeur parlementaire du budget se défend. *La Presse Canadienne*. Récupéré sur <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201501/26/01-4838633-critique-pour-un-rapport-le-directeur-parlementaire-du-budget-se-defend.php>

Bolin, A., & Taku Tassa, D. (2012, Janvier). Exploring Climate Justice for Forest Communities Engaging in REDD+: Experiences from Tanzania. *Forum for Development Studies*, 39, pp. 5-29.

Brockhaus, M., Di Gregorio, M., & S., M. (2012). Governing the design of national REDD+: An analysis of the power of agency. *Forest Policy and Economics*. doi:10.1016/j.forpol.2013.07.003

- Bryan, E., Akpalu, W., Yesuf, M., & Ringler, C. (2008). *Global Carbon Markets. Are There Opportunities for Sub-Saharan Africa?* IFPRI. Environment and Production Technology Division. Récupéré sur <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ifpridp00832.pdf>
- Bureau international du Travail. (2008). *Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté. Quatrième question à l'ordre du jour. Rapport IV*. Genève: Bureau international du Travail. Récupéré sur http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_092055.pdf
- Burgess, N., Bahane, B., Clairs, T., Danielsen, F., Dalsgaard, S., Funder, M., . . . etcollab. (2010). Getting ready for REDD+ in Tanzania: a case study of progress and challenges. *Oryx*, 44(03), 339-351. doi:10.1017/S0030605310000554
- Butler, R. A. (2009). *Les forêts tropicales: Richesses en Péril—Forêts tropicales Menacées*. Récupéré sur MONGABAY.COM: <http://fr.mongabay.com/rainforests/0817.htm>
- Buttoud, G. (2012, Mai). From PES to REDD: Making policy tools and economic mechanisms interact for a better forest governance. *Forest Policy and Economics*, 18, pp. 1-3. doi:10.1016/j.forpol.2012.03.001
- Camara, M. (2013). Croissance économique et impact environnemental : le découplage est-il possible ? Pertinence des méthodes de mesure et déterminants du découplage. *1er congrès interdisciplinaire du développement durable. Quelle transition pour nos sociétés ?*, (pp. 63-82). NAMUR. Récupéré sur <http://old.congrestransitiondurable.org/files/files/Recueils/theme-4-couleur.pdf>
- Caplow, S., Jagger, P., Lawlor, K., & Sills, E. (2010). Evaluating land use and livelihood impacts of early forest carbon projects: lessons for learning about REDD+. *Environmental Science and Policy*, 152-167. doi:10.1016/j.envsci.2010.10.003
- Carbon Trade Watch. (2011, June). *Some key REDD+ players*. Récupéré sur [carbontradewatch.org](http://www.carbontradewatch.org): http://www.carbontradewatch.org/downloads/publications/REDD_key_players.pdf
- Cdp16. (2011). *Rapport de la Conférence des Parties sur sa seizième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010*. FCCC. Récupéré sur <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>
- Cdp19. (2013, 23 11). Décision 4/CP.19. *Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat*.

- FCCC. Récupéré sur
http://www.informea.org/uploads/decisions/unfccc/_13296_53d78246d7499_10a0f-4f.pdf
- Central Africa Forestry Commission – COMIFAC. (2010). Monitoring Forest Carbon Stocks and Fluxes in the Congo Basin. *GOFC-GOLD Global Observation of Forest and Land Cover Dynamics*. Récupéré sur
http://www.nofc.cfs.nrcan.gc.ca/gofc-gold/Report Series/GOLD_44.pdf
- Chomitz, K. M. (1999). Transferable development rights and forest protection: an exploratory analysis. *Workshop on Market-Based Instruments for Environmental Protection* (p. 22). Development Research Group World Bank. Récupéré sur
<http://www.portalces.org/sites/default/files/migrated/docs/222.pdf>
- Collet, P. (2011, Janvier 4). *2007-2012 : À la recherche du successeur au protocole de Kyoto*. Récupéré sur Actu-Environnement.com: <http://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/negotiations-internationales-climat/recherche-successeur-protocole-kyoto.php4>
- Conservation International. (s.d.). *Contexte Politique: le Fonds Vert pour le Climat*. Récupéré sur
http://www.conservation.org/publications/documents/Joint_Climate_Policy_Positions/CI_Policy_Background_Green_Climate_Fund_French.pdf
- Corbera, E. (2012). Problematizing REDD+ as an experiment in payments for ecosystem services. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 4(6), 612-619. Récupéré sur
<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1877343512001170>
- Corbera, E., & Schroeder, H. (2011, Mars). Governing and implementing REDD+. *Environmental Science & Policy*, 14(2), pp. 89-99.
- Danielsen, F., Skutsch, M., Burgess, N. D., Jensen, P. M., Andrianandrasana, H., Karky, B., . . . Zahabu, E. (2011). At the heart of REDD+: a role for local people in monitoring forests? *Conservation Letters*, 4(2), pp. 158-167. Récupéré sur
<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1755-263X.2010.00159.x/full>
- Daviet, F., McMahon, H., Bradley, R., Stolle, F., & Nakhooda, S. (2007). REDD Flags: What We Need to Know about the Options. Draft Executive Summary. *World Resources Institute*. Récupéré sur <http://pdf.wri.org/redd-flags.pdf>
- Debroux, L., Hart, T., Kaimowitz, D., Karsenty, A., & Topa, G. (2007). Forests in post-conflict Democratic Republic of Congo: analysis of a priority agenda. *CIFOR, World Bank, CIRAD, Bogor, Indonesia*.

- Deflesselles, B., Lambert, J., & Leroy, A. (2014). *Rapport d'information sur les négociations internationales relatives au changement climatique*. Paris: Commission des affaires européennes. Récupéré sur <http://www.assemblee-nationale.fr/14/europe/rapdifnet/ri2391.pdf>
- Dupont, M., Morel, R., Bellassen, V., & Deheza, M. (2013, 12). Négociations internationales - COP 19 : ne sous-estimons pas la percée du MRV. *Point Climat*, 33. Récupéré sur http://www.cdclimat.com/IMG/pdf/13-12-10_point_climat_no33_-_varsovie.pdf
- EASTERLY, W. (2006). Reliving the 1950s: The big push, poverty traps, and takeoffs in economic development. *Journal of Economic Growth*, 11. Récupéré sur <http://www.dri.as.nyu.edu/docs/IO/12607/DRIWP15.pdf>
- Eriksen, S., & Lind, J. (2009). Adaptation as a Political Process: Adjusting to Drought and Conflict in Kenya's Drylands. *Environmental Management*, 43(5), 817-835. doi:10.1007/s00267-008-9189-0
- Ernst, C., Mayaux, P., Verhegghen, A., Bodart, C., Christophe, M., & Defourny, P. (2013). National forest cover change in Congo Basin: deforestation, reforestation, degradation and regeneration for the years 1990, 2000 and 2005. *Global Change Biology*, 19, 1173–1187. Récupéré sur http://www.readcube.com/articles/10.1111%2Fgcb.12092?r3_referer=wol&tracking_action=preview_click&show_checkout=1&purchase_referrer=onlinelibrary.wiley.com&purchase_site_license=LICENSE_DENIED
- FAO. (2010). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) brochures*. Rome: FAO. Récupéré sur <http://www.fao.org/forestry/fra/fra2010/fr/>
- Fearnside, P. (1997). Amazonie : la déforestation repart de plus belle. *La Recherche*, 294, 44-46.
- FERN (Producteur), & FERN (Réalisateur). (2012). *L'histoire de REDD — Une réelle solution à la déforestation?* [Film]. Récupéré sur <http://www.fern.org/fr/publications/film/lhistoire-de-redd-une-r%C3%A9elle-solution-%C3%A0-la-d%C3%A9forestation>
- Fields, S. (2005). Continental Divide: Why Africa's Climate Change Burden Is Greater. *Environ Health Perspect*, 113(8), A534-A537. Récupéré sur <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1280367/>
- Fobissie, K. (2015). Landscape approaches in the Congo Basin: linking the Democratic Republic of Congo's Emission Reduction Program (ERP) and the Central Africa Regional Program for the Environment (CARPE). Dans P. A. Minang, M. Van

- Noordwijk, O. E. Freeman, C. D. Mbow, & D. Catacutan, *Climate-Smart Landscapes: Multifunctionality in Practice* (pp. 361-371). Nairobi: World Agroforestry Centre (ICRAF).
- Fobissie, K., Alemagi, D., & Minang, P. (2014). REDD+ Policy Approaches in the Congo Basin: A Comparative Analysis of Cameroon and the Democratic Republic Congo (DRC). *Forests*, 5(10), 2400-2424. Récupéré sur <http://www.mdpi.com/1999-4907/5/10/2400/htm>
- Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC). (s.d.). Récupéré sur www.cbf-fund.org/fr/node/65
- Fonds Monétaire International. (2013). *République Démocratique du Congo: Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*. Washington: Fonds Monétaire International. Récupéré sur <https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2013/cr13226f.pdf>
- Gagnon, B., Lewis, N., & Ferrari, S. (2008). Environnement et pauvreté : regards croisés entre l'éthique et la justice environnementales. *Ecologie & politique*, 35, 79-90. Récupéré sur <http://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2008-1-page-79.htm>
- GIEC. (2013). *Changements climatiques 2013 Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Résumé à l'attention des décideurs*. Suisse: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Récupéré sur http://www.climatechange2013.org/images/report/WG1AR5_SPM_brochure_fr.pdf
- Gregersen, H., El-Lakany, H., Karsenty, A., & White, A. (2010). Does the Opportunity Cost Approach Indicate the Real Cost of REDD+? Rights and Realities of Paying for REDD+. *Rights and Resources Initiative*.
- Griffiths, T. (2009). *Seeing 'REDD'? Forests, climate change mitigation and the rights of indigenous peoples*. UK: Forest Peoples Programme. Récupéré sur http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_923.pdf
- GROUPE PILOTE SUR LES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT. (2012, Janvier 16). *Questions/Réponses Financements innovants*. Récupéré sur www.leadinggroup.org: <http://leadinggroup.org/rubrique293.html>

GROUPE PILOTE SUR LES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT. (s.d.). Conclusions finales de la présidence. *6ème Réunion plénière du Groupe pilote pour les financements innovants*. GROUPE PILOTE SUR LES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT. Récupéré sur http://www.leadinggroup.org/IMG/pdf_VERSION_DEF_FR.pdf

Henderson, G. (1998). Nature and Fictitious Capital: The Historical Geography of an Agrarian Question. *Antipode*, 30, pp. 73–118. doi:10.1111/1467-8330.00069

Henderson, G. (1998). Nature and Fictitious Capital: The Historical Geography of an Agrarian Question. *Antipode*, 30, 73-118. doi:10.1111/1467-8330.00069

Ingram, V. (2011). Forest-poverty-commodity links in the Congo Basin: a value chain. *Centre for International Forestry Research*, 1-32. Récupéré sur <http://www.unfpa.org/sites/default/files/jahia-news/documents/news/2013/Rapport%20DM%20SGBV%202011-2012.pdf>

Jaung, W., & Bae, J. S. (2012). Evaluating socio-economic equity of REDD+ in a rights – based approach: Rapid equity appraisal matrix. *Environmental Science & Policy*, 22, 1-12.

Kanowski, P. J., McDermott, C. L., & Cashore, B. W. (2011). Implementing REDD+: lessons from analysis of forest governance. *Environmental Science & Policy*, 14(2), 111-117. doi:10.1016/j.envsci.2010.11.007

Kapp, G. (2013). Les Coûts d’opportunité liés à la REDD+. Théorie et Résultats Préliminaires. *Atelier: “Formation et sensibilisation sur l’outil d’analyse des coûts totaux de la REDD+ en RDC”*. Kinshasa: Banque Mondiale. Récupéré sur <http://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/Couts%20d'Opportunit%C3%A9%20la%20REDD%20G.Kapp%202013.04.21.pdf>

Karsenty, A. (2009). Critique du rapport McKinsey pour la stratégie REDD en RDC. *Commentaires sur le rapport « Potentiel REDD + de la RDC » préparé par le cabinet McKinsey*. (CIRAD, Éd.) Récupéré sur http://www.agents.cirad.fr/index.php/Alain+KARSENTY/Critique_du_rapport_McKinsey_pour_la_strategie_REDD_en_RDC

Karsenty, A. (2010, Septembre). REDD (« Déforestation évitée ») : le jeu reste ouvert. *Passages*(164). Récupéré sur http://www.agents.cirad.fr/index.php/Alain+KARSENTY/Article_Passages_sur_REDD

Karsenty, A. (2012, Juin). Forêts : les promesses non tenues des instruments économiques in *Économie appliquée. Questions pour Rio+20*(2), pp. 137-167.

- Récupéré sur
http://www.agents.cirad.fr/pjjimg/alain.karsenty@cirad.fr/Promesses_non_tenues_des_instruments.pdf
- Karsenty, A. (2012). Le rôle de l'agriculture dans la déforestation et la dégradation en RDC Situation actuelle, perspectives et solutions possibles. (CIRAD, Éd.)
Récupéré sur
www.agents.cirad.fr/pjjimg/alain.karsenty@cirad.fr/Agriculture_et_deforestation_en_RDC.pdf
- Karsenty, A. e. (2012). Can « Fragile states » decide to reduce their deforestation? The inappropriate use of the theory of incentives with respect to the REDD mechanism. *Forest Policy and Economics*, 18, 38-45.
- Karsenty, A., & Pirard, R. (2007). Forêts tropicales : la question du bien public mondial et la quête d'instruments économiques multilatéraux pour un régime international. *Revue forestière française*, 5, 535-547.
- Karsenty, A., & Weber, J. (2004). Les marchés de droits pour la gestion de l'environnement. Introduction générale. *Revue du Tiers Monde*(177).
- Karsenty, A., Guéneau, S., Capistrano, D., Singer, B., & Peyron, J.-L. (2008). Régime international, déforestation évitée et évolution des politiques publiques et privées affectant les forêts dans les pays du Sud. *Idées pour le Débat*, 7. Récupéré sur
http://www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/ID_0807_CR-atelier-forets.pdf
- Karsenty, A., Guingand, A., Langlais, A., & Polge, M. (11, 12 & 13 Juin 2014). « Comment articuler les Paiements pour Services Environnementaux aux autres instruments politiques et économiques dans les pays du Sud et du Nord ? ». *Atelier international PESMIX Du Sud au Nord : regards croisés sur les Paiements pour Services Environnementaux* (pp. 1-21). Montpellier: LES CAHIERS DE BIODIV'2050 : INITIATIVES. Récupéré sur
<http://pесmix.cirad.fr/content/download/4286/32079/version/1/file/INITIATIVES+N%232+FR+PSE+PEMIX.pdf>
- Karsenty, A., Sembres, T., & Randrianarison, M. (2010). Paiements pour services environnementaux et biodiversité dans les pays du sud. *Revue Tiers Monde*(202), 57-74. Récupéré sur <http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-2-page-57.htm>

- Karsenty, A., Vogel, A., Ezzine de Blas, D., & Fétiveau, J. (2012, Novembre 9). La problématique des « droits sur le carbone » dans REDD+. Récupéré sur <http://vertigo.revues.org/12974>
- Kasulu Seya Makonga, V. (2007). Initiative sur la déforestation évitée : nécessité de son application en RDC. *COMIFAC*, p. 18.
- Kosoy, N., & Corbera, E. (2010). Payments for ecosystem services as commodity fetishism. *Ecological Economics*, 69, 1228-1236. doi:10.1016/j.ecolecon.2009.11.002
- Kraay, Aart; McKenzie, David. (2014). *Do poverty traps exist? policy research working paper*. Banque Mondiale. Récupéré sur http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/04/07/000158349_20140407145312/Rendered/PDF/WPS6835.pdf
- Lant, C. L., Ruhl, J. B., & Kraft, S. E. (2008). The Tragedy of Ecosystem Services. *BioScience*, 58, 969-974. Récupéré sur http://sh34lprald94/csbdb/crdwts/new/inventory_assignment_details.cfm?mou_id=86
- Le Roy, É. (1996). La théorie des maîtrises foncières. Dans É. Le Roy, A. Karsenty, & A. Bertrand, *La sécurisation foncière en Afrique, pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris: Karthala.
- Lomborg, B. (2001). *The Skeptical Environmentalist : Measuring the Real State of the World*. Cambridge University Press.
- Lomborg, B. (s.d.). Examining the Threats Posed by Climate Change: The Effects Of Unchecked Climate Change on Communities and the Economy. *Testimony by Bjorn Lomborg*. Copenhagen Consensus CenterThe Senate EPW Committee, Subcommittee on Clean Air and Nuclear Safety. Récupéré sur http://www.web.archive.org/web/20140730150633/http://www.epw.senate.gov/public/index.cfm?FuseAction=Files.View&FileStore_id=82dbfab3-bd9b-4a89-8fd3-9f66e9b72398
- Lu, H., & Liu, G. (2013). Distributed land use modeling and sensitivity analysis for REDD+. *Land Use Policy*, 33, 54-60. doi:10.1016/j.landusepol.2012.12.008
- Luck, G. W., Chan, K. M., Eser, U., Gómez-Baggethun, E., Matzdorf, B., Norton, B., & Potschin, M. B. (2012, Decembre). Ethical Considerations in On-Ground Applications of the Ecosystem Services Concept. *1020 BioScience • Vol. 62 No. 12, 62(12)*. Récupéré sur [http://www.nottingham.ac.uk/cem/pdf/Luck_et_al_2012\(Bioscience\).pdf](http://www.nottingham.ac.uk/cem/pdf/Luck_et_al_2012(Bioscience).pdf)

- Luttrell, C., Resosudarmo, I. A., Muharrom, E., Brockhaus, M., & Seymour, F. (2014). The political context of REDD+ in Indonesia: constituencies for change. *Environmental Science and Policy*, 35, 67-75. doi:10.1016/j.envsci.2012.10.001
- Mahonghol, D. (2012). *Analyse qualitative des causes et agents de la déforestation et de la dégradation des terres forestières dans une RDC post-conflit. Rapport Technique*. UN - REDD+. Récupéré sur http://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCUQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.unredd.net%2Findex.php%3Foption%3Dcom_docman%26task%3Ddoc_download%26gid%3D9165%26Itemid%3D53&ei=fZtsVb7QIITdoATbzYCoDw&usq=AFQjCNE5io3vX27uNbvHs8oipHt2QSyww
- Malele, S. (2-5 octobre 2006.). COMIFAC submission on avoiding emissions from deforestation. *Communication présentée au séminaire de la FAO sur le MDP*. Accra. Récupéré sur www.fao.org/forestry/41738/en/
- Margins, A. P. (s.d.). *PROGRAMME CENTRAL POUR L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE CENTRALE (CARPE)*. Récupéré sur <http://www.asb.cgiar.org/>
- Maris, V. (11, 12 et 13 juin 2014). Quelle nature et quelle équité dans les paiements pour services écosystémiques (PES)? *Atelier PESMIX – CIRAD*. Montpellier: Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive. Récupéré sur http://pesmix.cirad.fr/content/download/4257/31980/version/1/file/Maris-20140611-Quelle_nature_et_quelle_equite_dans_les_paiements_pour_services_ecosystemiques_pes.pdf
- Maris, V. (2006, septembre). La protection de la biodiversité : entre science, éthique et politique. *Thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de docteur en philosophie*. Montreal, Quebec, Canada: Université de Montréal. Récupéré sur http://www.lecre.umontreal.ca/wp-content/uploads/2007/02/pdf_These_VM_-_La_protection_de_la_biodiversite_-_entre_sciences_ethique_et_politique.pdf
- Massemin, É. (2014, Décembre 1). Climat : à Lima, les pays du monde entier décollent pour la COP21 de Paris, en 2015. *Reporterre*. Récupéré sur <http://www.reporterre.net/Climat-a-Lima-les-pays-du-monde>
- Mayaux, P. J.-F. (2013). State and evolution of the African rainforests between 1990 and 2010. *Phil. Trans. R. Soc. B*, 368(1625). Récupéré sur <http://rstb.royalsocietypublishing.org/content/368/1625/20120300>

- McAfee, K. (1999). Selling nature to save it? Biodiversity and green developmentalism. *Environment and Planning D — Society and Space*, 17 (2), 133–154.
- Megevand, C., Mosnier, A., Hourticq, J., Sanders, K., Doetinchem, N., & Streck, C. (2013). *Deforestation Trends in the Congo Basin: Reconciling Economic Growth and Forest Protection*. World Bank. Banque Mondiale. Récupéré sur <http://elibrary.worldbank.org/doi/book/10.1596/978-0-8213-9742-8>
- Meyer, L., & Roser, D. (2006). Distributive justice and climate change: the allocation of emission rights. *Analyse and Kritik*, 28, 223–249.
- Mitchell, A. W., Secoy, K., Mardas, N., Trivedi, M., Howard, R., & Parker, C. (2008). *Forests Now in the Fight Against Climate Change. Forest Foresight Report 1.v4*. The REDD Desk.
- Monnérat, M. (2011). Stratégie des États dans le processus REDD+ : cas de la RDC. *L'atelier sur la forêt communautaire en lien avec l'implantation de la REDD+*. Laval: Institut EDS. Récupéré sur [http://www.ihqeds.ulaval.ca/liste-video/ulyoutube/atelier-redd/melie-monnerat/?tx_ulyoutube_pi1\[page\]=0](http://www.ihqeds.ulaval.ca/liste-video/ulyoutube/atelier-redd/melie-monnerat/?tx_ulyoutube_pi1[page]=0)
- Monteils, F. (20 septembre 2011). *Vers la stratégie nationale REDD+ en RDC. CTP UN-REDD/CN-REDD/PNUD*. Nairobi: Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme. Récupéré sur http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=6048&Itemid=53
- Moreau, S., & Veyret, Y. (2009). « Comprendre et construire la justice environnementale ». *Annales de géographie*, p. 35-60. Récupéré sur www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2009-1-page-35.htm.
- Morgan, J., Waskow, D., Dagnet, Y., McGray, H., Elliott, C., Ballesteros, A., . . . Lefevre, B. (2014). COP20 Lays the Groundwork for Paris Climate Pact: 7 Key Developments. World Resources Institute. Récupéré sur <http://www.wri.org/blog/2014/12/cop20-lays-groundwork-paris-climate-pact-7-key-developments>
- Mosnier, A., Havlík, P., Obersteiner, M., Aoki, K., Schmid, E., Fritz, S., . . . Leduc, S. (2014). Modeling Impact of Development Trajectories and a Global Agreement on Reducing Emissions from Deforestation on Congo Basin Forests by 2030. *Environmental and Resource Economics*, 57(4), 505-525. Récupéré sur <http://link.springer.com/article/10.1007/s10640-012-9618-7>
- Mpoyi, A. M., Nyamwoga, F. B., Kabamba, F., & Assembe-Mvondo, S. (s.d.). The context of REDD+ in the Democratic Republic of Congo: Drivers, agents and

- institutions. Bogor, Indonesia: CIFOR. Récupéré sur http://webdoc.sub.gwdg.de/ebook/serien/yo/CIFOR_OP/94.pdf
- Nations Unies. (2013). *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport de 2013*. New York: Nations Unies. Récupéré sur http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/french/MDG_report_French_2013.pdf
- Nations Unies. (2014). *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2014*. New York: Nations Unies. Récupéré sur http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2014/pdf/mdg_report.pdf
- Nemitz, Dirk. (2014). Vue d'ensemble des NFMS et des MRV pour la REDD+. Livingstone: UNFCCC secretariat, MDA programme. Récupéré sur https://www.google.ca/?gws_rd=ssl#q=le+cadre+de+Varsovie
- Ngongo, René; Frignet, Jérôme; Jacquemart, Karine. (2010). *REDD en RDC: Menace ou Solution? Le plan national REDD développé en République Démocratique du Congo saura-t-il fixer un nouveau cap pour les forêts, les populations et le climat ?* Kinshasa: Greenpeace Afrique. Récupéré sur <http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/266591/redd-en-rdc-menace-ou-soluti.pdf>
- NORAD. (2011).) *Implementing REDD+ in the Democratic Republic of Congo: How to manage the risk of corruption*. PricewaterhouseCoopers (PwC) en collaboration avec NORAD et PNUD. Récupéré sur <http://www.redd-monitor.org/wp-content/uploads/2012/01/NORAD-PwC-Implementing-REDD-in-DRC-Corruption-risks-NORAD-Final-Version-E.pdf>
- OCDE. (2013). Éditorial : Nous pouvons, et nous devons, mettre fin à la. *Coopération pour le développement 2013 : Mettre fin à la pauvreté*, 17–21 . Récupéré sur <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2013-3-fr>
- Ongolo, S., & Karsenty, A. (2011). La lutte contre la déforestation en Afrique centrale : victime de l'oubli du politique ? *Ecologie & politique*, 42, 71-80. Récupéré sur <http://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2011-2-page-71.htm>
- ONU-REDD+. (s.d.). *Lancement de l'Université d'été de la REDD à Kinshasa : un pas de plus vers l'ancrage du processus REDD en RDC, ONU-REDD+*. Récupéré sur <http://www.un-redd.org/UNREDDProgramme/CountryActions/DemocraticRepublicofCongo/tabid/1027/language/en-US/Default.aspx>

- OSFAC. (s.d.). *OBSERVATOIRE SATELLITAL DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE*. Récupéré sur <http://www.osfac.net/index.php?lang=fr>
- Oyono, F. (2012). La tenure foncière et forestière en République démocratique du Congo [RDC] : Une question critique, des vues centrifuges. *Revue compréhensive de la littérature. L'Initiative des Droits et Ressources (RRI)*. Récupéré sur <http://www.rightsandresources.org/wp-content/exported-pdf/oyono2011latenurefonciereetforestierenrepubliquedmocratiqueducongordcunequestioncritiquedesvuescentrifuges.pdf>
- Oyono, P. R. (2004). One step forward, two steps back ? Paradoxes of natural resources management decentralisation in Cameroon. *J. of Modern African Studies*, 42, 91–111. Récupéré sur http://pdf.wri.org/paradoxes_natresmanage.pdf
- Pachauri, Rajendra K.; Reisinger, Andy. (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse*. Suède: Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Récupéré sur http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf
- Parker, C., & Mitchell, A. (2009). *Le Petit Livre Rouge du REDD. Guide de propositions gouvernementales et non gouvernementales visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt*. UK: Le Global Canopy Programme. Récupéré sur <http://www.mtnforum.org/sites/default/files/publication/files/3736.pdf>
- Peach Brown, H., Smit, B., Sonwa, D., Somorin, O., & Nkem, J. (2011). Institutional Perceptions of Opportunities and Challenges of REDD+ in the Congo Basin. *The Journal of Environment and Development*, 20(4), 381-404. Récupéré sur <http://jed.sagepub.com/content/20/4/381.short>
- Pelletier, J., & Potvin, C. (2011). La réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation de la forêt (REDD+) : contexte international et enjeux. *L'atelier sur la forêt communautaire en lien avec l'implantation de la REDD+*. Laval: Institut EDS . Récupéré sur [http://www.ihqeds.ulaval.ca/liste-video/ulyoutube/atelier-redd/johanne-pelletier-et-catherine-potvin/?tx_ulyoutube_pi1\[page\]=0](http://www.ihqeds.ulaval.ca/liste-video/ulyoutube/atelier-redd/johanne-pelletier-et-catherine-potvin/?tx_ulyoutube_pi1[page]=0)
- Peskett, S. a. (2011). Institutional approaches for carbon financing in the forest sector: Learning lessons for REDD+ from existing forest carbon projects in Uganda. *Environmental Science and Policy*, 14(2).
- PFBC. (s.d.). *PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO (PFBC)*. Récupéré sur <http://www.pfbc-cbfp.org/accueil.html>

- Province de Bandundu & Ministère du plan de la RDC. (2006). *DSRP Bandundu 2*.
Province de Bandundu & Ministère du plan de la RDC. Récupéré sur
<http://www.capac.ulg.ac.be/Data/DSRP/DSRPBandundu.pdf>
- Radiokapi. (2009, 8 22). *Changements climatiques : la RDC lance le processus REDD*.
Récupéré sur Radiokapi.net: <http://www.radiokapi.net/sans-categorie/2009/08/22/changements-climatiques-la-rdc-lance-le-processus-redd/#.U3Rm9ThOVOI>
- Radiokapi. (2013, 2 28). *RDC : le gouvernement organise un atelier sur la réduction des effets de la déforestation*. Récupéré sur Radiokapi.net:
<http://www.radiokapi.net/societe/2013/02/28/rdc-le-gouvernement-organise-atelier-sur-la-reduction-des-effets-de-la-deforestation/#.U3RonzhOVOK>
- Radiokapi. (2014, 5 5). *Bandundu : « L'Université REDD+ » recommande l'accélération de la réforme foncière en RDC*. Récupéré sur Radiokapi.net:
<http://www.radiokapi.net/environnement/2014/05/05/bandundu-luniversite-redd-recommande-lacceleration-de-la-reforme-fonciere-en-rdc/#.U3Rl-jhOVOK>
- Radiokapi. (2014, 4 20). *La RDC pourrait signer ses premiers contrats de vente de crédit carbone en 2016*. Récupéré sur Radiokapi.net:
<http://www.radiokapi.net/actualite/2014/04/19/la-rdc-pourrait-signer-ses-premiers-contrats-de-vente-de-credit-carbone-en-2016/#.U3Rn1zhOVOK>
- Radiokapi. (2014, 5 13). *Projet REDD : une vingtaine d'hectares reboisés dans cinq villages d'Isangi*. Récupéré sur Radiokapi.net:
<http://www.radiokapi.net/environnement/2014/05/13/projet-redd-une-vingtaine-dhectares-reboises-dans-cinq-villages-disangi/#.U3RILDhOUq0>
- Ribot, J. C., Agrawal, A., & Larson, A. M. (2006). Recentralizing While Decentralizing: How National Governments Reappropriate Forest Resources. *World Development*, 34, 1864–1886. Récupéré sur <http://www-personal.umich.edu/~arunagra/papers/Recentralizing%20While%20Decentralizing.pdf>
- Sachs, J. D. (2005). *The end of poverty. Economic possibilities of our times*. New York: The Penguin Press.
- Sasaki, N., & Yoshimoto, A. (2010). Benefits of tropical forest management under the climate change agreement – a case study of Cambodia. *Environmental Science & Policy*, 13(5), 384-392.
- Severino, J.-M., & Ray, O. (2011). La fin de l'aide publique au développement : mort et renaissance d'une politique publique globale. *Revue d'économie du*

- développement*, 5-44. Récupéré sur <http://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2011-1-page-5.htm>
- Skutsch, M., Vickers, B., Georgiadou, Y., & McCall, M. (2011). Alternative models for carbon payments to communities under REDD+: A comparison using the Polis model of actor inducements. *Environmental Science & Policy*, 14(2), 140-151. doi:10.1016/j.envsci.2010.12.005
- Thompson, M. C., Baruah, M., & Carr, E. R. (2011). Seeing REDD+ as a project of environmental governance. *Environmental Science & Policy*, 14(2), 100-110.
- Tsayem Demaze, M. (2008, Mars). Quand le développement prime sur l'environnement : la déforestation en Amazonie brésilienne. *Mondes en développement*, 143, pp. 97-116. Récupéré sur www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2008-3-page-97.htm.
- Tsayem Demaze, M. (2010). Éviter ou réduire la déforestation pour atténuer le changement climatique : le pari de la REDD. *Annales de géographie*(674), 338-358. Récupéré sur <http://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2010-4-page-338.htm>
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature. (2014). *L'approche REDD+ pro-pauvres. 7 principes pour guider une mise en oeuvre équitable de la REDD+*. Récupéré sur www.iucn.org:
http://cmsdata.iucn.org/downloads/pro_poor_redd_approach_7_principles_fr_1.pdf
- United Nations Framework Convention on Climate Change . (2014). *UNFCCC documents in relation to reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries*. Récupéré sur <http://newsroom.unfccc.int/fr>:
http://unfccc.int/land_use_and_climate_change/lulucf/items/6917.php
- United Nations Framework Convention on Climate Change. (2012). *La passerelle climat de Doha*. Récupéré sur <http://newsroom.unfccc.int/fr>:
http://unfccc.int/portal_francophone/la_passerelle_climat_de_doha/items/7469.php
- United Nations Framework Convention on Climate Change. (2013, Février 28). *Decisions adopted by the Conference of the Parties*. Récupéré sur <http://newsroom.unfccc.int/fr>:
<http://unfccc.int/resource/docs/2012/cop18/eng/08a01.pdf>

- United Nations Framework Convention on Climate Change. (2013). *Warsaw Framework for REDD-plus*. Récupéré sur http://newsroom.unfccc.int/fr: http://unfccc.int/land_use_and_climate_change/redd/items/8180.php
- United Nations Framework Convention on Climate Change. (2014). *COP Work Programme on REDD Finance*. United Nations Framework Convention on Climate Change. Récupéré sur http://unfccc.int/methods/redd/redd_finance/items/7376.php
- United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population division. (2013). *World Population Prospects: The 2012 Revision, Highlights and Advance Tables*. . New York: United Nations. Récupéré sur http://esa.un.org/wpp/Documentation/pdf/WPP2012_HIGHLIGHTS.pdf
- UN-REDD. (2010). *RDC REDD+ NATIONAL PROGRAMME DOCUMENT*. www.un-redd.org/UNREDDProgramme/CountryActions/DemocraticRepublicofCongo/tabid/1027/language/en-US/Default.aspx: UN-REDD/PB4/4bi/ENG .
- UN-REDD. (2010). *READINESS PREPARATION PROPOSAL– Democratic Republic of Congo*. UN-REDD PROGRAMME 17-19 March 2010, UN-REDD/PB4/4bii/ENG. Récupéré sur www.un-redd.org/UNREDDProgramme/CountryActions/DemocraticRepublicofCongo/tabid/1027/language/en-US/Default.aspx
- UN-REDD Programme. (2014). *Democratic Republic of the Congo. Partner Countries*. Récupéré sur UN-redd.org: <http://www.un-redd.org/UNREDDProgramme/CountryActions/DemocraticRepublicofCongo/tabid/1027/language/en-US/Default.aspx>
- White, Douglas; Minang, Peter. (2012). *Estimation des coûts d'opportunité liés à la REDD+*. *Manuel de formation*. Washington: Banque Mondiale. Récupéré sur <http://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/OppCosts%20of%20REDD+%20v1%203-2011%2003%2011%20FR%20FINAL.pdf>